



# SAISON 2025 / 2026



MARDI 31 MARS 2026

# N°32



## TOURNOI FINAL DU "FESTIVAL PITCH U13"

Samedi 28 mars à L'Envol Stadium d'Andrézieux Bouthéon, le District de la Loire de Football a réuni les 24 meilleures équipes U13 du département de la Loire.

Des mini-championnats, selon la formule "échiquier", formés par 16 équipes masculines et 8 équipes féminines, ont permis de désigner les équipes qui représenteront la Loire pour les FINALES RÉGIONALES DU "FESTIVAL PITCH" du 2 mai 2026 à Feurs.



14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



Coupe de La Loire FINALES 2026



Coupe de La Loire FINALES 2026 FESTIVAL PITCH - U.13 G. - U.13 F. ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON, LE 28 MARS 2026



Coupe de La Loire FINALES 2026 FESTIVAL PITCH - U.13 G. - U.13 F. ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON, LE 28 MARS 2026

# AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS



# POLE ADMINISTRATIF

## SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

### TRESORERIE : RELEVÉ 3

Il est rappelé que la date limite de paiement fixée au 30 mars est désormais échue. Conformément à l'article 47 des règlements généraux et sportifs du DLF, les clubs disposent d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours pour procéder au règlement. À défaut de paiement dans ce délai, les dossiers concernés seront transmis à la Commission des Règlements.

### JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES 22-23 MAI 2026

La journée nationale des bénévoles réunira à nouveau, les **22 et 23 mai**, celles et ceux qui s'engagent au quotidien au service du football amateur

**PROGRAMME** (sous réserve de modifications)

- **Vendredi 22 mai** – STADE DE FRANCE

Ouverture des portes : **16h30**

Finale de la Coupe Gambardella CA à **17h**

Finale de la Coupe de France CA à **21h**

- **Samedi 23 mai 2026** – PALAIS DES SPORTS ROBERT CHARPENTIER

Ouverture des portes : **11h45**

Discours à **12h15**

Début du déjeuner à **12h30**

Départ des délégations à **17h**

### **CHOIX DES BENEVOLES**

Etre licencié(e) FFF et dirigeant(e) depuis **au moins 7 ans**

Veillez au **renouvellement** annuel des **bénéficiaires** afin de valoriser un maximum de personnes dans la durée

La LFA préconise notamment

De **privilégier les clubs**

D'inviter des **femmes bénévoles**

De mettre à l'honneur **des clubs différents** chaque année

**Les conjoints ne sont pas conviés** à cette journée (sauf s'ils sont eux-mêmes bénévoles du football amateur)

**Les billets de matchs seront envoyés par email, quelques jours avant l'événement, au responsable du dossier à la Ligue, qui sera chargé de leur redistribution aux districts**

Nous vous rappelons que tous les participants doivent être âgés de **18 ans révolus** à la date de l'événement. **Toute personne mineure se verra refuser l'accès.**

**Le week-end est pris en charge par la FFF, sauf les dépenses personnelles**

Date butoir pour les inscriptions : **dimanche 19 avril**, dernier délai requis

### FINALES DEPARTEMENTALES DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

#### ANDREZIEUX – BOUTHEON

Le « Festival Foot U13 Pitch » réunit l'ensemble des licencié(e)s U13, filles et garçons.

L'objectif consiste à associer le sportif et l'éducatif, en ajoutant, aux matches et aux ateliers techniques, des « quiz » éducatifs afin de promouvoir les valeurs déclinées dans le Programme Éducatif Fédéral (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité)

Cet évènement se déroule en trois phases : départementale, régionale et nationale

La finale régionale du « Festival Foot U13 Pitch » aura lieu le **samedi 2 mai à Feurs**

**Equipe qualifiée en U13 G => Roannais Foot 42**

**Equipes qualifiées en U13 F => As. St Etienne – Andrézieux Bouthéon**

L'équipe technique départementale, ainsi que le DLF, remercient le club Andrézieux Bouthéon pour le prêt de ses installations.

### **INFORMATION AUX CLUBS - FMI**

L'équipe DSI de la FFF vous communique les informations suivantes, suite à une mise à jour

Les versions historiques de la Web App FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, **seront prochainement inutilisables.**

Ainsi, à compter du **31 mars 2026**, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la **version 5** de la Web App FMI, et plus précisément la **version 5.0.16**

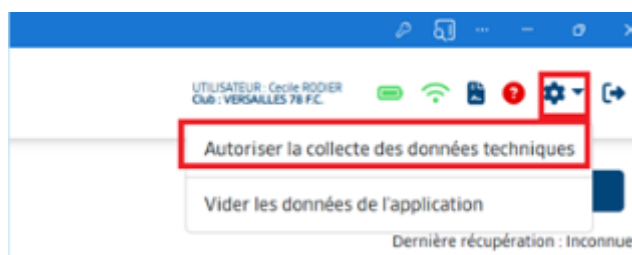
Le site compo est en version 5.0.4 - <https://fmi.fff.fr/>

La Web App FMI est en version 5.0.16 - <https://fmi-core.fff.fr/>

- La gestion des logs étendus, permettant d'améliorer le diagnostic, en cas d'échec FMI
- Un consentement sera demandé à chaque utilisateur, une « pop in » sera affichée à l'utilisateur après la connexion de ce dernier.



Le consentement peut être réactivé à tout moment via les paramètres → icône **Engrenage** – « **Autoriser la collecte des données techniques** »



### **FORMATION POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Afin de renforcer le soutien aux associations employeuses, le SDJES, en partenariat avec Loire Profession Sport et France Active Loire, vous propose un accompagnement dédié au modèle économique et aux stratégies financières, spécialement conçu pour les associations sportives

Cet accompagnement, intégré au **Dispositif Local d'Accompagnement**, est **entièrement gratuit**

#### **Déroulement de l'accompagnement**

- **Recueil des besoins et attentes** : 1h30 en visioconférence (en amont)

- **Journée du 4 mai** (9h-17h) – Maison de l'Emploi, 18 avenue Augustin Dupré, 42000 Saint-Étienne  
**Thème** : diagnostiquer et développer l'offre de pratique de son club ; adapter son modèle économique aux contraintes et réalités du territoire pour pérenniser sa structure
- **Demi-journée d'accompagnement individuel** : dans vos locaux, pour travailler sur la mise en place d'une offre, d'une tarification et d'une stratégie de collaboration avec les acteurs locaux
- **Journée du 11 juin** (9h-17h) – Maison de l'Emploi, 18 avenue Augustin Dupré, 42000 Saint-Étienne  
**Thème** : construire sa stratégie partenariale pour consolider son modèle économique et pérenniser l'emploi ; construction de prévisionnels à 3 ans

### **Pourquoi participer ?**

Dans le cadre de la **pérennisation des emplois subventionnés par l'Agence Nationale du Sport**, nous vous encourageons vivement à vous inscrire à cet accompagnement qui vous permettra de développer collectivement des outils et des solutions adaptées à vos besoins, grâce à un consultant expert des enjeux qui traversent le milieu sportif

### **Modalités d'inscription**

Merci de **confirmer votre participation** par retour de mail

### **Contact**

**Sébastien RATEL** - Professeur de sport - DSDEN de la Loire - 9 et 11, rue des Docteurs Charcot - 42023 Saint-Étienne Cedex 2  
Téléphone 06 11 73 46 47 ou par mail [sebastien.ratel@ac-lyon.fr](mailto:sebastien.ratel@ac-lyon.fr)



Réunion du lundi 30 mars 2026

## TOURNEES DES CLUBS

### RAPPEL POUR LES RETARDATAIRES

Une **réunion sectorielle du « ROANNAIS »** aura lieu le **jeudi 16 avril à 19h**, salle Jeanne d'Arc à **NERVIEUX** (8 Bis Chantgrenot - 42510), placée sous l'organisation de **FOREZ ROANNAIS**.

Un mail a été adressé à tous les clubs le 16/03, avec **un document à remplir et à retourner par mail au plus tard le dimanche 5 avril.**

Votre présence est vivement souhaitée (maxi 2 personnes).

## AVIS AUX CLUBS

### FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

L'équipe DSI de la FFF vous communique les informations suivantes, suite à une mise à jour

Les versions historiques de la Web App FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, **seront prochainement inutilisables.**

Ainsi, à compter du **31 mars 2026**, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la **version 5** de la Web App FMI, et plus précisément la version 5.0.16

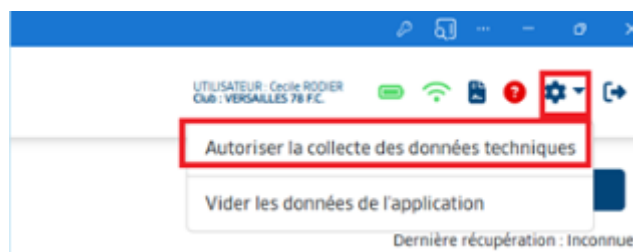
Le site compo est en version 5.0.4 - <https://fmi.fff.fr/>

La Web App FMI est en version 5.0.16 - <https://fmi-core.fff.fr/>

- La gestion des logs étendus, permettant d'améliorer le diagnostic, en cas d'échec FMI
- Un consentement sera demandé à chaque utilisateur, une « pop in » sera affichée à l'utilisateur après la connexion de ce dernier.



Le consentement peut être réactivé à tout moment via les paramètres → icône **Engrenage** – « **Autoriser la collecte des données techniques** »



## **CHORALE ROANNE BASKET**

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de Football bénéficient d'un tarif préférentiel (-10%) sur la billetterie en ligne, pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse.  
Ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : CHORALE/DELEGFOOT.

Les prochaines rencontres :

- **vendredi 3 avril à 20h : Chorale – Evreux**
- **mardi 7 avril à 20h : Chorale – Châlons/Reims**



# POLE REGLEMENTAIRE

*Dominique GANDIN*

Tél : 06.47.87.29.20

## COMMISSION REGLEMENTS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.79

**PV N°32 publié le 31/03/2026**

Réunion du lundi 30 mars 2026

Président : François RIOUFFREY

Secrétaire : Maryse FAURE

Membre : Jacky RODAMEL

**RAPPEL** : adresse mail du pôle règlementaire : [pole-reglementaire@loire.fff.fr](mailto:pole-reglementaire@loire.fff.fr)

Toute demande de renseignement envoyée à cette adresse mail, avec la boîte mail du club, recevra une réponse écrite.

Tous les rapports après carton rouge doivent parvenir au pôle sur cette adresse.

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### **AVIS AUX CLUBS**

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF. Art 49 du DLF et 142,145 et 187 de la FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### **COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE**

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

### **AVIS AUX CLUBS / ARBITRES**

1. Les clubs et les arbitres doivent impérativement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier avant le coup d'envoi et à la fin de la rencontre (avant la clôture et la transmission), et les conserver.

2. Une vérification de l'ensemble des items de la feuille de match est également recommandée par les dirigeants de chaque équipe, afin d'éviter toute erreur avant de clôturer et d'envoyer la FMI.

3. La Commission des Règlements a constaté que certains clubs envoyaient des feuilles de match papier avec une écriture similaire sur l'ensemble de celle-ci.

Nous vous rappelons qu'une feuille de match doit être remplie par chaque équipe participant à ladite rencontre.

L'usage serait de prévenir la commission concernée le lundi qui suit la rencontre, en cas de dysfonctionnement de la FMI, au lieu d'envoyer des feuilles de match non conformes au DLF (art 33.2 des RG/RS du DLF).

Les clubs seront systématiquement amendés de 20 € pour feuille de match non conforme.

4. « Pour tout problème lié à une compétition ou une rencontre (score FMI incorrect, arrêté municipal, demande de changement de match, .....), merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante : [competitions@loire.fff.fr](mailto:competitions@loire.fff.fr) »

5 - Nous rappelons à l'ensemble des clubs de la catégorie U9 que l'utilisation d'un compte WhatsApp Spécial Educateur, permettant à chacun d'être informé en temps réel, n'a absolument aucune valeur officielle pour le District de la Loire.  
Seule l'utilisation de la boîte mail [XXXXXX@laurafoot.net](mailto:XXXXXX@laurafoot.net) est reconnue par le DLF

### **6 -RESERVE D'AVANT-MATCH ET RECLAMATION D'APRES-MATCH :**

- Nous demandons aux clubs, lors de la formulation des réserves, de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

- Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE - SECTION LOIS DU JEU

### RÉSERVE TECHNIQUE N°6

504377 VEAUCHE 2 – 547504 RIORGES 1 – Seniors D2 – Poule A (J15)

Match n°54032247 du 22/03/26

=====

### NON INSERTION FEUILLE DE PLATEAU DANS LE FAL

#### - Catégorie U7 :

##### Journée 2

##### Poule A

516403 GRAND CROIX LORETTE 1 et 2 (2 x 10 €) 20 €

##### Poule C

554178 St CHAMOND FEU VERT 1 10 €

##### Poule J

518872 SUC. TERRENOIRE 1 et 2 (2 x 10 €) 20 €

#### - Catégorie U9 :

##### Journée 2

- D1

##### Poule 2 :

516407 St JEAN BONNEFONDS 1 et 2 (2 x 10 €) 20 €

500153 RIVE DE GIER 3 10 €

516403 GRAND CROIX LORETTE 1 10 €

##### Poule 3 :

554178 ST CHAMOND FEU VERT 1 10 €

##### Poule 4 :

504383 SE. OLYMPIQUE 1 et 2 (2 x 10 €) 20 €

##### Poule 6 :

518872 SUC. TERRENOIRE 2 10 €

504278 FIRMINY 2 ET 3 (2 x 10 €) 20 €

549920 HAUT PILAT 1 et 2 (2 x 10 €) 20 €

##### Poule 9 :

523656 ST JUST St RAMBERT 1 et 2 (2 x 10 €) 20 €

##### Poule 10 :

509599 FEURS 3 et 4 (2 x 10 €) 20 €

- D2

##### Poule 2 :

523656 ST JUST St RAMBERT 3 et 4 (2 x 10 €) 20 €

##### Poule 6 :

523340 DOIZIEUX LA TERRASSE 1 10 €

##### Poule 7 :

509599 FEURS 3 et 4 (2 x 10 €) 20 €

##### Poule 10 :

554178 ST CHAMOND FEU VERT 2 10 €

582734 ST ETIENNE SUD 1 10 €

518872 SUC. TERRENOIRE 3 et 4 (2 x 10 €) 20 €

##### Poule 14 :

560856 MONTS ET PLAINE 1 10 €

#### - Catégorie U 11 :

##### Journée 1 :

- D1

##### Poule A : (St Paul en Jarez)

504775 L'ETRAT LA TOUR 1 10 €

##### Poule C (Cellieu)

529727 ST PAUL EN JAREZ 2 10 €

- D2

##### Poule A : (Doizieux)

500178 RIVE DE GIER 2 10 €

##### Poule A : (St Christo Marcenod)

554178 ST CHAMOND FEU VERT 10 €

##### Poule D : (St Etienne Sud)

582734 ST ETIENNE SUD 10 €

- D3

<u>Poule A</u> : (Sorbiers La Talaudière)		
500153	RIVE DE GIER	10 €
<u>Poule A</u> : (St Chamond Feu Vert)		
554178	ST CHAMOND FEU VERT	10 €
<u>Poule E</u> : (St Just St Rambert)		
529727	ST PAUL EN JAREZ	10 €

Journée 2 :

- D1

<u>Poule A</u> : (Se. Montreynaud)		
552975	ROANNAIS FOOT 42	10 €
<u>Poule C</u> : (Châteauneuf)		
529727	St PAUL EN JAREZ	10 €
<u>Poule C</u> : (Villars)		
518872	SUC. TERRENOIRE	10 €

- D2

<u>Poule A</u> : (Rive de Gier)		
500153	RIVE DE GIER 2	10 €
<u>Poule A</u> : (St Chamond Feu Vert)		
554178	ST CHAMOND FEU VERT	10 €
<u>Poule C</u> (Se. St Charles Vigilante)		
513357	LA FOUILLOUSE	10 €
<u>Poule E</u> : (Se. Csadn)		
548273	ONDAINE	10 €

- D3

<u>Poule A</u> : (Rive de Gier)		
500153	RIVE DE GIER	10 €
554178	ST CHAMOND FEU VERT	10 €
<u>Poule E</u> : (Se. La Metare)		
529727	ST PAUL EN JAREZ	10 €

Journée 3

- D1

<u>Poule C</u> : (Firminy)		
533556	CHATEAUNEUF	10 €
<u>Poule C</u> : (Roche St Genest)		
529727	ST PAUL EN JAREZ	10 €

- D2

<u>Poule A</u> : (St Joseph St Martin)		
517776	ST JOSEPH ST MARTIN	10 €
516403	GRAND CROIX LORETTE	10 €
<u>Poule D</u> : (St Etienne Sud)		
582734	ST ETIENNE SUD	10 €

- D3

<u>Poule A</u> : (St Priest en Jarez)		
500153	RIVE DE GIER	10 €
<u>Poule A</u> : St Chamond Feu Vert)		
554175	ST CHAMOND FEU VERT	10 €
533556	CHATEAUNEUF	10 €
<u>Poule B</u> : (Pérignieux St Maurice)		
560731	PERIGNEUX ST MAURICE	10 €
<u>Poule E</u> : (Fc. St Etienne)		
529727	ST PAUL EN JAREZ	10 €

**JOUEURS NON QUALIFIÉS ÉVOLUANT EN + 40 ANS**

Journée 10

• 551926	<b>BONSON/ST CYPRIEN 10</b>	10 €
----------	-----------------------------	------

**FEUILLE DE MATCH NON CONFORME + 40 ANS**

Journée 10

Rencontre n°54678127 : **551926 BONSON ST CYPRIEN 10 – 523656 ST JUST ST RAMBERT 10**

• <b>523656</b>	<b>ST JUST ST RAMBERT 10</b>	20 €
• <b>848717</b>	<b>ST CHAMOND E.S 10</b>	20 €

=====

## FORFAIT SIMPLE

- Affaire n°295** – Dossier transmis par la Commission Féminines U15 à 8 Poule D2 (J06)  
**Affaire n°296** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule C (J16)  
**Affaire n°297** – Dossier transmis par la Commission Critérium Cd1 Poule A (J16)  
**Affaire n°298** – Dossier transmis par la Commission Critérium Cd3 Poule A (J19)  
**Affaire n°299** – Dossier transmis par la Commission Critérium Cd3 Poule A (J19)  
**Affaire n°300** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U15 D4 Poule B (J11)  
**Affaire n°301** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D4 Poule A (J13)  
**Affaire n°302** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D4 Poule A (J13)  
**Affaire n°303** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D3 Poule A (J11)  
**Affaire n°304** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U17 D2 Poule A (J15)  
**Affaire n°305** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U17 D2 Poule B (J15)  
**Affaire n°306** – Dossier transmis par la Commission Féminines U15 à 8 Poule D1 (J06)

## DÉCISIONS

**N°295 : Rencontre n°55420423 du 28/03/26 – Championnat Féminines U15 à 8 Poule D2 J6 : SE. COTE CHAUDE 1 – MONTS ET PLAINE 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à SE. COTE CHAUDE 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**MONTS ET PLAINE 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°296 : Rencontre n°54004058 du 28/03/26 – Championnat Seniors D5 Poule C J16 : ST ANTHEME 1 – ST MARCELLIN EN FOREZ 2**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ST MARCELLIN EN FOREZ 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST ANTHEME 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°297 : Rencontre n°53990683 du 28/03/26 – Championnat Critérium Cd1 J15 : ABH 5 – ST PRIEST EN JAREZ 5**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ST PRIEST EN JAREZ 5, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ABH 5**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°298 : Rencontre n°53990683 du 28/03/26 – Championnat Critérium Cd3 Poule A J19 : HAUTES CHAUMES 5 – BOISSET CHALAIN 5**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à HAUTES CHAUMES 5, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BOISSET CHALAIN 5**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°299 : Rencontre n°53991694 du 28/03/26 – Championnat Critérium Cd3 Poule A J19 : ASTREE 5 – VEAUCHE 6**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ASTREE 5, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**VEAUCHE 6**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°300 : Rencontre n°55183863 du 29/03/26 – Championnat Jeunes U15 D4 Poule B J11 : SE. LA METARE 2 - CHATEAUNEUF 2**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à CHATEAUNEUF 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. LA METARE 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°301 : Rencontre n°55182575 du 28/03/26 – Championnat Jeunes U18 D4 Poule A J13 : CHATEAUNEUF 1 – VILLARS 2**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à VILLARS 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**CHATEAUNEUF 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°302 : Rencontre n°55182198 du 28/03/26 – Championnat Jeunes U18 D4 Poule A J13 : PERIGNEUX ST MAURICE 1 – BELLEGARDE EN FOREZ 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à BELLEGARDE EN FOREZ 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**PERIGNEUX ST MAURICE 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°303 : Rencontre n°55168265 du 28/03/26 – Championnat Jeunes U18 D3 Poule A J11 : ST JOSEPH ST MARTIN 1 – ST ETIENNE SUD 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à ST ETIENNE SUD 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST JOSEPH ST MARTIN 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°304 : Rencontre n°54536566 du 28/03/26 – Championnat Jeunes U17 D2 Poule A J15 : GENILAC 1 – SE. OLYMPIQUE 2**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à GENILAC 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**SE. OLYMPIQUE 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°305 : Rencontre n°54537970 du 24/01/26 – Championnat U17 D2 Poule B J15 : ST JUST ST RAMBERT 2 – ST PRIEST EN JAREZ 1**

Match perdu par forfait à ST PRIEST EN JAREZ 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST JUST ST RAMBERT 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**N°306 : Rencontre n°55420295 du 28/03/26 – Championnat Féminines U15 à 8 D1 J6 : SE. ST CHARLES VIGILANTE 1 – RIORGES 1**

Match perdu par forfait, moins un point au classement, à RIORGES 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE. ST CHARLES VIGILANTE 1), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.2.2 des règlements du District de la Loire.

**FORFAIT GENERAL**

**Affaire n°420** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U17 D2 Poule B

**525875**

**ST PRIEST EN JAREZ**

**AMENDES**

**Amende pour forfait simple**

500430	<b>SE. COTE CHAUDE</b> (Féminines U15 Poule D2 J6)	30 €
520060	<b>ST MARCELLIN EN FOREZ</b> (Seniors D5 Poule C J16)	50 €
525875	<b>ST PRIEST EN JAREZ</b> (Critérium Cd1 Poule A J16)	50 €
527379	<b>HAUTES CHAUMES</b> (Critérium CD3 Poule A J19)	50 €
548879	<b>ASTREE</b> (Critérium Cd3 Poule A J19)	50 €
553556	<b>CHATEAUNEUF</b> (U15 D4 Poule B J11)	30 €
527379	<b>VILLARS</b> (U18 D4 Poule A J13)	30 €
504820	<b>BELLEGARDE EN FOREZ</b> (U18 D4 Poule A J13)	30 €
582734	<b>ST ETIENNE SUD</b> (U18 D3 Poule A J11)	30 €
539657	<b>GENILAC</b> (U17 D2 Poule A J15)	30 €
525875	<b>ST PRIEST EN JAREZ</b> (U17 D2 Poule B J15)	30 €
547504	<b>RIORGES</b> (Féminines U15 à 8 D1 J6)	30 €

**Amende pour forfait général**

525875 **ST PRIEST EN JAREZ** (U17 D2 Poule B J15)

50 €

=====

**RÉCEPTION DOSSIERS**

- **Affaire n°91** –

**Dossier transmis par la Commission Seniors D4 - Poule E**

**504383 SE. OLYMPIQUE 1 – 525333 SE. ST VICTOR SUR LOIRE 1**

**Match n°53808075 du 22/03/26**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur, **M. HAJJAJ Yassin**, licence n°2543785620, qui était suspendu pour cette rencontre.

**DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur, **M. HAJJAJ Yassin**, licence n°2543785620, du club **SE. OLYMPIQUE**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **1 match de suspension ferme**, avec prise d'effet le 09/03/26.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **SE. OLYMPIQUE**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **SE. OLYMPIQUE** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur, **M. HAJJAJ Yassin**, licence n°2543785620, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 06/04/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **SE. ST VICTOR SUR LOIRE 1**, sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés à **SE. OLYMPIQUE**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club SE. OLYMPIQUE** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 06/04/26.

\*\*\*\*\*

- **Affaire n°92** –

**Dossier transmis par la Commission des Jeunes U17 D2 - Poule A**

**551564 SE. LA METARE 1 – 539657 GENILAC 1**

**Match n°54536454 du 21/03/26**

Évocation de la Commission des Règlements du District de la Loire : concernant la participation au match du joueur, **M. SAID Elzame**, licence n°9603745859, qui était suspendu pour cette rencontre.

#### **DÉCISION**

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur, **M. SAID Elzame**, licence n°9603745859, du club, **SE. LA METARE**, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 de la FFF et Articles. 61.8, 66 et 66 bis des règlements sportifs du District).

Ce joueur a été sanctionné de **8 matchs de suspension ferme**, avec prise d'effet le 17/11/25.

Il ne pouvait donc participer à la rencontre citée ci-dessus

En conséquence, la CDR décide :

Match perdu par pénalité, moins 1 point, au club **SE. LA METARE**

Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des Règlements Sportifs du District)

Le club **SE. LA METARE** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur, **M. SAID Elzame**, licence n°9603745859, a purgé un match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme, avec prise d'effet au 06/04/26. Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Résultat : victoire du club **GENILAC 1** sur le score de 3-0

Les frais de dossier sont imputés au **SE. LA METARE**, soit **40 €**.

**TOTAL des amendes pour le club SE. LA METARE** : 60 + 22 + 50 + 33 + 40 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 06/04/26.

\*\*\*\*\*

- **Affaire n°93** –

**Dossier transmis par la Commission Seniors D3 - Poule D**

**500430 SE. COTE CHAUDE 2 – 533556 CHATEAUNEUF 2**

**Match n°53885052 du 22/03/26**

#### **Réserve d'avant-match du club CHATEAUNEUF :**

Je soussigné(e) FADEL SALIM, licence n°2546683042, capitaine du club CHATEAUNEUF, formule des réserves pour le motif suivant : je soussigné Fadel Salim, capitaine de Châteauneuf, pose une réserve pour les joueurs ayant trop de matchs en équipe première et ou ceux qui ont joué la semaine dernière ou le dernier match avec l'équipe 1

#### **Confirmé par mail le 02/03/26**

Bonjour, Je vous envoie ce mail pour appuyer la réserve d'avant-match posée ce dimanche en Seniors D3 opposant St Etienne Cote Chaud 2 / Chateauneuf 2 match n°53885052. Sportivement, M. CHAIZE

#### **DECISION**

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve du club **CHATEAUNEUF**, transmise par courriel le 24/03/26, laquelle a été déposée dans les conditions de temps mais pas de forme, prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF pour la dire irrecevable.

Par ce motif, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué, selon le score acquis sur le terrain

La Commission des Règlements a tout de même effectué les vérifications et constate que l'ensemble des joueurs de **SE. COTE CHAUDE** était qualifié pour participer à la rencontre.

Les frais de dossier sont imputés au club **CHATEAUNEUF**, soit **40 €**

**TOTAL des amendes pour le club CHATEAUNEUF : 40 €** (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

\*\*\*\*\*

- **Affaire n°94** –

**Dossier transmis par la Commission Seniors D2 - Poule B**

**504499 LE COTEAU 1 – 509599 FEURS 3**

**Match n°54032324 du 22/03/26**

**Réserve d'avant-match du club FEURS**

Je soussigné(e) **GARCIA VALENTIN**, licence n° 2543552100, capitaine du club FEURS, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club LE COTEAU, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 13 joueurs ayant joué plus de 12 matchs avec une équipe supérieure du club LE COTEAU (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

**Confirmé par mail le 23/03/26**

Bonjour Le club de l'Olympique Le Coteau confirme l'appui de la réserve déposée lors du match numéro 54032324 de D2 opposant Olympique Le Coteau 1 à US. Feurs 3, disputé le 22 mars 2026, concernant la qualification de l'ensemble des joueurs ayant disputé la rencontre sur le fait qu'ils aient disputé plus de 12 matchs en série supérieure et qu'ils aient participé aux trois dernières rencontres de championnat dans les équipes supérieures de leur club. Article 21.3 du Règlements Généraux Paragraphes 5 et 6. Sportivement DURANTET ALAIN, OLYMPIQUE LE COTEAU FFF504499

**DECISION**

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve du club **LE COTEAU**, transmise par courriel le 23/03/26, laquelle a été déposée dans les conditions de temps, mais pas de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF pour la dire irrecevable.

La réserve initiale posée sur la FMI émane du club FEURS :

*Je soussigné GARCIA VALENTIN licence n° 2543552100 capitaine du club U.S. FEURS formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club LE COTEAU OL,*

Par ce motif, la Commission des Règlements du DLF rejette la réserve comme non fondée et dit que le match doit être homologué, selon le score acquis sur le terrain

La Commission des Règlements a tout de même effectué les vérifications et constate que l'ensemble des joueurs de **FEURS** était qualifié pour participer à la rencontre.

Les frais de dossier sont imputés au club **LE COTEAU**, soit **40 €**

**TOTAL des amendes pour le club LE COTEAU : 40 €** (quarante euros)

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

\*\*\*\*\*

- **Affaire n°95** –

**Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D2 - Poule A**

**527379 VILLARS – 51357 LA FOUILLOUSE**

**Match n°53904724 du 21/03/26**

Match arrêté par **M. SAHTOUT Sedki**, licence n°2546478394, arbitre de la rencontre citée ci-dessus, à la 84<sup>ème</sup> minute suite à la décision de l'Edicateur-Responsable de LA FOUILLOUSE, **M. QUINTO José**, licence n°2520434586, de quitter le terrain.

**DECISION**

A la lecture du rapport circonstancié de l'arbitre, **M. SAHTOUT Sedki**, et de **M. GADEYNE Patrick**, licence n°2518677705, Délégué Prévention au DLF, (Art 128 des RG de la FFF) la CR du DLF décide :

- Match perdu par pénalité, moins un point au classement, pour le club **LA FOUILLOUSE** : amendes de **60 € et 22 €** (Art 23.4 des RG du DLF).
- Score de la rencontre : 3 – 0 en faveur de **VILLARS**.

- Les frais de dossier sont imputés au club **LA FOUILLOUSE**, soit **40 €**

**TOTAL des amendes pour le club LA FOUILLOUSE** : 60 + 22 + 40 = **122 €** (cent vingt-deux euros)

Dossier transmis à la Commission de Discipline, pour suite à donner sur le dossier.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

\*\*\*\*\*

**- Affaire n°96 –**

**Dossier transmis par la Commission Féminines D3 - Poule Sud  
523963 HAUTES CHAUMES - 533556 CHATEAUNEUF  
Match n° 54667728 du 14/03/2026**

Match non joué en raison d'un arrêté municipal envoyé à 12h42 au club CHATEAUNEUF, pour une rencontre programmée initialement à 14h (art 38.1.d. du RS du DLF)

L'équipe de Chateauneuf ayant fait une grande partie du trajet, celle-ci a dû faire demi-tour pour rentrer chez elle.

#### **DECISION**

- Match perdu par pénalité, moins un point au classement, pour le club **HAUTES CHAUMES** : amendes de **60 € et 22 €** (Art 23.4 des RG du DLF).
- Score de la rencontre : 0 - 3 en faveur de **CHATEAUNEUF**.
- Les frais de dossier sont imputés au club **HAUTES CHAUMES**, soit **40 €**

**TOTAL des amendes pour le club HAUTES CHAUMES** : 60 + 22 + 40 = **122 €** (cent vingt-deux euros)

- Remboursement des frais de déplacement au club **CHATEAUNEUF**, soit : **2 x 80 km x 4 x 0,446 € = 285.44 €**, dans un **déla**

Dossier transmis à la Commission Féminines aux fins d'homologation.

\*\*\*\*\*

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50.1 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**



# COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Responsable : Didier ROTA

Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club, déclarée sur « Footclubs », sera prise en compte.

## RECEPTION DOSSIERS

### FORFAIT SIMPLE

- **Affaire n°39** – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule A
- **Affaire n°40** – Dossier transmis par la Commission Critérium Poule A
- **Affaire n°41** – Dossier transmis par la Commission Critérium Poule C
- **Affaire n°209** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D2 Poule B

### DECISIONS

#### **N°39 – Rencontre n°54038819 du 29 mars 2026 : Seniors D4 Poule A : NOIRETABLE 2 – MONTAGNES DU MATIN 2**

Match perdu par forfait à NOIRETABLE 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**MONTAGNES DU MATIN 2**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

#### **N°40 – Rencontre n°54566426 du 27 mars 2026 : Critérium Poule A : ROANNAIS FOOT 42 – VAL D'AIX**

Match perdu par forfait à VAL D'AIX, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ROANNAIS FOOT 42**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

#### **N°41 – Rencontre n°54622377 du 28 mars 2026 : Critérium Poule C : AVENIR COTE – COURS**

Match perdu par forfait à COURS, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**AVENIR COTE**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

#### **N°209 – Rencontre n°54535431 du 28 mars 2026 : U18 D2 Poule B : BOIS NOIRS 1 – MONTAGNES DU MATIN 1**

Match perdu par forfait à MONTAGNES DU MATIN 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**BOIS NOIRS 1**), sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.2.2 des règlements du District.

#### **Amendes pour forfait simple :**

504768 – NOIRETABLE : 50 €

582667 – VAL D'AIX : 50 €

504585 – COURS : 50 €

582741 – MONTAGNES DU MATIN : 30 €

## JOUEUR EN ETAT DE SUSPENSION

- **Affaire n°17** – Dossier transmis par la Commission Seniors D3 Poule B

**N°525867 OLYMPIQUE EST ROANNAIS 1 contre N°548715 LOIRE SORNIN 2**

**Match n°54038701 du 22/03/26**

#### **Joueur en état de suspension du club OLYMPIQUE EST ROANNAIS.**

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **GARRIDO Mahé**, licence n°2546641718, du club OLYMPIQUE EST ROANNAIS, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 des RG de la FFF et Art. 61 des règlements sportifs du District).

### DECISION

**Evocation des services administratifs**

Suite à l'évocation des services administratifs, la Commission des Règlements constate que le joueur **GARRIDO Mahé**, licence n°2546641718, du club OLYMPIQUE EST ROANNAIS, était en état de suspension à la date de la rencontre (Art.187.2 des RG de la FFF).

Courrier envoyé par mail le 24/03/26 au club OLYMPIQUE EST ROANNAIS, pour demande d'explications.

En conséquence, la Commission des Règlements décide :

- Match perdu par pénalité à OLYMPIQUE EST ROANNAIS 1 (moins 1 point au classement). Amendes = **60 €** (Art 23.1 des règlements sportifs du District) et **22 €** (point de pénalité).
- Le club OLYMPIQUE EST ROANNAIS est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.
- La Commission des Règlements dit que le joueur **GARRIDO Mahé**, licence n°2546641718, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme, avec **prise d'effet au LUNDI 06/04/26**. Amende = **33 €**, pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension (Art 226.4 des RG de la FFF).
- Le gain du match est accordé à LOIRE SORNIN 2, sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (Art. 48 des règlements sportifs du District).
- Les frais de dossier sont imputés à OLYMPIQUE EST ROANNAIS, soit **40 €**.
- **Total des amendes pour OLYMPIQUE EST ROANNAIS : 205 euros (deux cent cinq euros).**

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

\*\*\*\*\*

- **Affaire n°18** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule A  
**N°522546 POUILLY LES NONAINS 2 contre N°526809 CHAUSSETERRE LES SALLES 2**  
**Match n°54101355 du 22/03/26**

**Joueur en état de suspension du club CHAUSSETERRE LES SALLES.**

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur **FILLIOT Baptiste**, licence n°2546337859, du club de CHAUSSETERRE LES SALLES, était suspendu le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150 - 187- 226 des RG de la FFF et Art. 61 des règlements sportifs du District).

**DECISION**

**Evocation des services administratifs**

Suite à l'évocation des services administratifs, la Commission des Règlements constate que le joueur **FILLIOT Baptiste**, licence n°2546337859, du club CHAUSSETERRE LES SALLES, était en état de suspension à la date de la rencontre (Art.187.2 des RG de la FFF).

Courrier envoyé par mail le 24/03/26 au club de CHAUSSETERRE LES SALLES, pour demande d'explications.

En conséquence, la Commission des Règlements décide :

- Match perdu par pénalité à CHAUSSETERRE LES SALLES 2 (moins 1 point au classement). Amendes = **60 €** (Art 23.1 des règlements sportifs du District) et **22 €** (point de pénalité).
- Le club CHAUSSETERRE LES SALLES est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.
- La Commission des Règlements dit que le joueur **FILLIOT Baptiste**, licence n°2546337859, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme, avec **prise d'effet au LUNDI 06/04/26**. Amende = **33 €**, pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension (Art 226.4 des RG de la FFF).
- Le gain du match est accordé à POUILLY LES NONAINS 2, sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (Art. 48 des règlements sportifs du District).
- Les frais de dossier sont imputés à CHAUSSETERRE LES SALLES, soit **40 €**.
- **Total des amendes pour CHAUSSETERRE LES SALLES : 205 euros (deux cent cinq euros).**

Dossier transmis à la Commission Seniors pour homologation.

=====

## **RAPPEL AUX CLUBS**

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier, afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 33 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

## **AVIS AUX CLUBS**

Nous demandons aux clubs, lors de la formulation des réserves, de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

## **COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE**

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

***Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 50 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.***



# COMMISSION PREVENTION

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.89

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Responsable : Patrick GADEYNE - 06 73 40 75 82 ou 09 75 66 26 33

Membres : Michel RIBIER - 06 27 42 83 35

Salah BENBELAID - 06 62 19 56 42

## COURRIER RECU

Astrée : demande de délégué avec Go Pro

## A L'ATTENTION DES CLUBS

Les clubs souhaitant la caméra embarquée (GO PRO) sur une rencontre, doivent impérativement faire une demande officielle par mail du club, en précisant le(s) motif(s), dans la semaine avant la rencontre, ou de préférence 3 semaines avant.

**Après validation** de la Commission de Prévention, un délégué avec la caméra embarquée (GO PRO) sera désigné, à la charge du club, de même si un club sollicite par l'intermédiaire d'un membre du District.

## MISSION DE LA COMMISSION DE PREVENTION

La Commission de Prévention est là pour l'ensemble des acteurs du football.  
Nous avons un rôle préventif et non répressif.

Notre mission première, c'est la détection des rencontres sensibles, nous récoltons et prenons en compte toutes les informations.  
Les informations transmises restent au sein de la commission.

La mise en place d'un délégué officiel, avec ou sans caméra embarquée, ne doit pas être considérée comme une sanction, mais plutôt une aide.

La Prévention est à l'écoute des clubs, des arbitres, des commissions, par téléphone, par mail : merci de préciser « **pour la Commission de Prévention** ».

## RENCONTRES AVEC CAMERA EMBARQUEE « GO PRO »

La rencontre n°55581566, **Coupe de La Loire U15, Fc. St Etienne** contre **Roannais Foot 42**, du **dimanche 5 avril**, se déroulera avec la caméra embarquée sur l'arbitre.

La rencontre n°53808086, **Championnat Seniors D4 Poule E, Se. Olympique** contre **Astrée**, du **dimanche 5 avril**, se déroulera avec la caméra embarquée sur l'arbitre.



# POLE SPORTIF

*Bernard BROUSSET*

Tél : 06.27.50.07.44

## COMMISSION SENIORS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.75

**PV N°32 publié le 31/03/2026**

Réunion du lundi 30 mars 2026

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

### NOTE AUX CLUBS

- Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : [seniors-loire@loire.fff.fr](mailto:seniors-loire@loire.fff.fr)

### COURRIERS RECUS

Riorges : changement de terrain en D2 Poule A le 29 mars.

Cellieu : changements d'horaire en D1 et D4 Poule F le 29 mars.

Se. Olympique : demande d'avancer la rencontre de D4 Poule E au 5 avril.

Astrée : accord pour avancer la rencontre de D4 Poule E au 5 avril.

Chateaneuf : demande d'avancer la rencontre de Coupe Valeyre/Léger au samedi 4 avril à 19h.

L'Etrat La Tour : accord pour avancer la rencontre de Coupe Valeyre/Léger au samedi 4 avril à 19h.

Roannais Foot 42 : demande d'avancer la rencontre de D2 Poule B le 29 mars.

Périgneux St Maurice : accord pour avancer la rencontre de D2 Poule B le 29 mars.

Planfoy : report de la rencontre en D5 Poule E, suite à arrêté municipal le 29 mars : transmis aux règlements.

St Marcellin en Forez : déclare forfait en D5 Poule C le 28 mars : transmis aux règlements.

### RAPPEL AUX CLUBS

Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).



# COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.97

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

## COURRIERS RECUS

Crémeaux : concerne la rencontre du 29 mars en D4 Poule A.

Noirétable : concerne la rencontre du 20 mars en D4 Poule A : forfait de l'équipe 2.

Pouilly les Nonnains : concerne la rencontre du 19 avril en D5 Poule A : voir ci-dessous.

Goal Foot : concerne la rencontre du 4 avril en D5 Poule A : voir ci-dessous.

## NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- **En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.**

## MODIFICATIONS DE MATCH

### D3 Poule A

Le match n°54034761 du 01/02/26, **Bellegarde en Forez 1 – Crémeaux 1**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h.**

Le match n°54034768 du 22/02/26, **Parigny St Cyr 1 – Nord Roannais 1**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h.**

Le match n°54034814 du 03/05/26, **Montrond Cuzieu 1 – Rhins Trambouze 2**, se jouera le **dimanche 12 avril, à 15h.**

### D3 Poule B

Le match n°54038683 du 01/02/26, **Olympique Est Roannais 1 – Noirétable 1**, se jouera le **samedi 4 avril, à 15h.**

Le match n°54035183 du 08/02/26, **St Just en Chevalet 1 – Chausseterre Les Salles 1**, se jouera le **dimanche 12 avril, à 15h.**

Le match n°54038691 du 22/02/26, **Commelle Vernay 1 – Montagnes du Matin 1**, se jouera le **lundi 6 avril, à 15h.**

Le match n°54038692 du 22/02/26, **Chausseterre Les Salles 1 – Olympique Est Roannais 1**, se jouera le **lundi 6 avril, à 15h.**

Le match n°54038690 du 22/02/26, **Ouches 1 – St Martin la Sauveté 1**, se jouera le **dimanche 12 avril, à 15h.**

### D4 Poule B

Le match n°54035774 du 23/11/25, **Bussières 2 – Nord Roannais 2**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h.**

Le match n°54101410 du 23/11/25, **Villers 1 – St Alban les Eaux 1**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h.**

Le match n°54101421 du 22/02/26, **Villers 1 – Bussières 2**, se jouera le **dimanche 12 avril, à 15h.**

Le match n°54101304 du 01/02/26, **Briennon 1 – St Alban les Eaux 1**, se jouera le **dimanche 12 avril, à 15h.**

### D4 Poule C

Le match n°54039213 du 08/03/26, **Loire Sornin 3 – Régný 1**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h.**

Le match n°54036893 du **dimanche 19 avril, Loire Sornin 3 – St Denis de Cabanne 2**, se jouera à **15h.**

### D5 Poule A

Le match n°54100938 du 01/02/26, **Goal Foot 3 – Coutouvre 2**, se jouera le **samedi 4 avril, à 15h30 à St Just la Pendue.**

Le match n°54036238 du 22/02/26, **Parigny St Cyr 2 – Fc. Roanne 2**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 13h.**

Le match n°54101345 du 01/02/26, **Cordelle 2 – Pouilly les Nonains 2**, se jouera le **dimanche 5 avril, à 15h**.

Le match n°54036243 du 22/02/26, **Chausseterre Les Salles 2 – Goal Foot 3**, se jouera le **lundi 6 avril, à 13h**.

Le match n°54101359 du 19/04/26, **Filerin 2 – Pouilly les Nonains 2**, se jouera le **dimanche 12 avril, à 15h**.

Le match n°54036290 du **dimanche 10 mai, Parigny St Cyr 2 – Rhins Trambouze 3**, se jouera à **15h**.

#### **D5 Poule B**

Le match n°54044563 du **dimanche 26 avril, Villerest 2 – Les Noës 1**, se jouera à **13h**.



# COMMISSION COUPES SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.97

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Responsable : Alain CABERLON

Membres : André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

## NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

Pour les ½ finales des Coupes « Intersport » D3/D4 et D5, il est rappelé que les clubs tirés en premier doivent apporter leur tablette pour la FMI.

Les clubs Le Coteau et Riorges sont priés de ramener en Délégation les Coupe « Intersport » D3/D4 et D5. D'avance merci.

## COUPE « INTERSPORT » D3/D4

- 1/4 de finale : **le samedi 4 avril, à 14h30**

1 - Ouches 1 - Goal Foot 2

- 1/2 finales : **le dimanche 12 avril à ST DENIS DE CABANNE**

Délégués : LIGOUT Jean Claude – GAILLARD Jean Luc.

1 – **14h** : St Denis de Cabanne 1 – Olympique Est Roannais 1

2 – **16h30** : Loire Sornin 2 – Ouches 1 ou Goal Foot 2

## COUPE « INTERSPORT » D5

- 1/2 finales : **le dimanche 12 avril à PARIGNY**

Délégués : PARATCHA Alain – BOULANOUAR Fouad.

1 – **14h** : Fc. Roanne 2 – Parigny St Cyr 2

2 – **16h30** : Avenir Côte 3 – Coutouvre 2

Les FINALES des COUPES « INTERSPORT » D3/D4 et D5 **se dérouleront le DIMANCHE 7 JUIN au COTEAU, stade BECOT**



# COMMISSION DELEGUES

District de la Loire

Tél : 04.77.44.51.90

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Président : Francis VIDRY - 06 14 47 88 16

## RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

**Article 51 des Règlements du District** : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc.

Match à risques, places en jeu, etc., **après avis de la Commission de Prévention.**

**RAPPORTS : ceux-ci doivent être rédigés directement en ligne, depuis votre compte personnel « MY FFF »**

## SAMEDI 4 AVRIL

- **COUPE DE LA LOIRE U15, à 14h30**

**RIVE DE GIER** contre **ANDREZIEUX BOUTHEON**

Délégué avec GO-PRO, à la charge de Andrézieux : **M. Patrick GADEYNE**

## DIMANCHE 5 AVRIL

- **COUPE DE LA LOIRE U15, à 10h**

**FC. ST ETIENNE** contre **ROANNAIS FOOT 42**

Délégué avec GO-PRO, à la charge du District : **M. Patrick GADEYNE**

- **CHAMPIONNAT D4 Poule E, à 15h**

**SE. OLYMPIQUE** contre **ASTREE**

Délégué avec GO-PRO, à la charge de Astrée : **M. Michel RIBIER**



# COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67  
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01  
U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : [jeunesU18@loire.fff.fr](mailto:jeunesU18@loire.fff.fr)  
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : [jeunesU15@loire.fff.fr](mailto:jeunesU15@loire.fff.fr)  
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : [jeunesU13@loire.fff.fr](mailto:jeunesU13@loire.fff.fr)  
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : [jeunesU11@loire.fff.fr](mailto:jeunesU11@loire.fff.fr)  
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : [jeunesU9@loire.fff.fr](mailto:jeunesU9@loire.fff.fr)  
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : [jeunesU7@loire.fff.fr](mailto:jeunesU7@loire.fff.fr)

## COURRIERS REÇUS

Sury le Comtal : terrain match U15 D4 du 28/03.  
Veauce : feuille de match U13 D2 du 21/03. Forfait plateau U11F du 28/03. Feuille de match U13 D1 du 07/03.  
St Anthème : terrain impraticable plateau U9 du 28/03.  
Monts du Forez : horaire match U13 D3 du 28/03.  
Montagnes du Matin : terrain plateau U11 du 28/03.  
St Joseph St Martin : absence équipe plateau U9 D2 du 28/03. Accord horaire match U15 D4 du 29/03.  
Jonzieux : annulation plateau U9 du 28/03.  
Lignon Couzan : terrain plateau U11 du 28/03. Accord horaire match U13 D3 du 28/03.  
Andrézieux Bouthéon : absence plateau U11 du 28/03. Horaire match U18 coupe Loire du 11/04. Terrain indisponible plateau U9 du 28/03.  
Cellieu : horaire matches U15 du 29/03.  
Se. La Rivière : possibilité accueil plateau U11 du 28/03.  
Se. St Charles Vigilante : absence équipe plateau U11 du 28/03. Demande homologation tournoi U7 et U15F.  
Sorbiers La Talaudière : forfait plateau U11F du 28/03. Erreur forfait match U11F du 28/03.  
Châteauneuf : confirmation réserve match U15 D3. Forfait match U15 D4 du 28/03.  
Loire Forez : forfait match U18 D4 du 28/03. Terrain match U15 D1 du 29/03. Terrain match U18 D3 du 28/03.  
Pays de Coise : report match U15 à 8 du 29/03.  
Haut Pilat : arrêté municipal W.E. des 28 et 29/03.  
Firminy : horaire match U15 D4 du 29/03. Horaire matchs U13 du 28/03.  
St Just St Rambert : horaire plateau U7 du 28/03. Terrain match U14 D1 du 29/03.  
St Galmier Chamboeuf : terrain match U15 D4 du 29/03.  
St Chamond Feu Vert : inversion score match U15 D3 du 21/03.  
Se. Montreynaud : accord report match U15 D3 au 01/04. Horaire plateau U9 du 28/03  
Ecotay Moingt : demande reprogrammation match U15 D1 du 15/03.  
Chambon Feugerolles Dervaux : annulation plateau U7 du 14/03.  
L'Etrat La Tour : accord horaire match U18 coupe Loire du 11/04.  
St Chamond : score match U14 D1 du 08/03.

## INFORMATIONS AUX CLUBS

**Tout mail adressé à la Commission Jeunes doit être envoyé uniquement via l'adresse mail officielle du club.  
Tous les mails envoyés autrement ne seront plus traités à partir de ce jour.  
Vous êtes priés de nous adresser les feuilles de match en pièce jointe.**

**A ce jour encore un grand nombre de feuilles de matchs n'arrivent pas en pièce jointe et sont inexploitable.**

**Les mails concernant les catégories jeunes doivent être envoyés à la personne en charge de ces catégories :**

U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01 – adresse mail : [jeunesU18@loire.fff.fr](mailto:jeunesU18@loire.fff.fr)  
U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90 – adresse mail : [jeunesU15@loire.fff.fr](mailto:jeunesU15@loire.fff.fr)  
U13 : Toufik OUAAMARI : 06 01 13 27 19 – (07 59 28 78 07) - adresse mail : [jeunesU13@loire.fff.fr](mailto:jeunesU13@loire.fff.fr)  
U11F et G : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28 - adresse mail : [jeunesU11@loire.fff.fr](mailto:jeunesU11@loire.fff.fr)  
U9 : Alain CERUTTI – 06 79 86 98 88 - adresse mail : [jeunesU9@loire.fff.fr](mailto:jeunesU9@loire.fff.fr)  
U7 : Christian BRACONNOT – 06 80 30 81 37 - adresse mail : [jeunesU7@loire.fff.fr](mailto:jeunesU7@loire.fff.fr)

**Ceux-ci seront traités directement par le responsable de la catégorie à réception du courriel. Le secrétariat de la Commission Jeunes s'occupera uniquement de la mise en page sur le PV. Merci de votre compréhension.**

## INFORMATIONS AUX CLUBS

**Nous invitons les clubs à bien relire les RG article 38 sur les terrains impraticables, notamment les articles suivants :**

**Article 38.6.5** En cas d'arrêté municipal et pour tout autre motif au cours de la période des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 38 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

**Article 38.6.6** Si l'aggravation de la situation intervient jusqu'à 6 heures avant l'horaire de la rencontre, le club recevant contactera le délégué du secteur concerné, en signalant les raisons de l'impraticabilité. Le District publie chaque année la liste des délégués de secteur officiels, en indiquant leurs nom et téléphone, et en précisant les terrains des clubs dont ils sont responsables.

**Article 38.6.7** Après visite, le délégué de secteur prendra la décision qui lui semblera s'imposer. Cette décision sera sans appel en cas d'impraticabilité, sinon elle sera soumise au pouvoir discrétionnaire de l'arbitre.

## AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

### **REGLEMENT SUR LES MUTATIONS**

Rappel du texte officiel en vigueur :

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

Malheureusement, des clubs restent en infraction avec cette règle nationale incontournable...

**NOUS INVITONS LES CLUBS A ETRE TRES VIGILANTS.**

## U17

### **D1**

La rencontre **Haut Pilat – St Chamond** n'ayant pu se disputer le 28/03/26 (arrêté municipal), elle est reportée au **samedi 11 avril à 15h30**.

### **D2 Poule B**

3<sup>ème</sup> forfait de St Priest en Jarez : forfait général pour cette équipe.

## U14 – U15

**Pour tous les matchs du week-end, problème de terrain, problème d'effectifs, avertir le responsable de la catégorie par téléphone, et ensuite faire le mail à [JeunesU15@loire.fff.fr](mailto:JeunesU15@loire.fff.fr), à la Commission des Jeunes, l'arbitre, afin de gérer au mieux la journée.**

## U14

**La Commission des Jeunes remercie les clubs d'avoir répondu au sondage concernant la relance du championnat. Voici une synthèse de vos réponses.**

### **Résumé des réponses des clubs – Relance du championnat U14 (46 réponses)**

#### **Arguments favorables à la relance du championnat U14**

- Permet aux joueurs de jouer dans leur catégorie d'âge, ce qui facilite la progression.
- Meilleure transition entre le Foot à 8 et le Foot à 11.
- Évite que les U14 jouent contre des U15 plus âgés et plus physiques.
- Favorise la fidélisation des joueurs.
- Permet de garder les meilleurs joueurs dans un championnat adapté.
- Catégorie intéressante pour la formation et la progression.
- Utile pour les clubs ayant des effectifs suffisants.
- Intéressant si le championnat permet une montée en Régional (U15 R2).
- Intérêt si le championnat comporte assez d'équipes (au moins 10-11).
- Possibilité d'intégrer quelques U13 pour compléter les effectifs.
- Permet de faire progresser les jeunes avant le passage en U15.

#### **Arguments défavorables ou difficultés rencontrées**

- Effectifs insuffisants dans beaucoup de clubs.
- Difficulté à avoir assez de joueurs pour faire U14 + U15 en même temps.
- Catégorie compliquée surtout pour les petits clubs ou clubs ruraux.
- Obligation d'avoir un effectif important (15-18 joueurs minimum).

- Risque d'affaiblir les équipes U15, si création d'une U14.
- Certains clubs déjà engagés en Régional ou avec organisation différente.
- Difficulté à maintenir la catégorie sur plusieurs saisons.
- Problème de mutations / recrutement pour compléter les équipes.
- Parfois aucun intérêt sportif si pas de montée possible.
- Risque que les gros clubs recrutent davantage chez les petits.

---

#### Conditions demandées pour relancer le championnat

- Garantir une montée en U15 R2 ou niveau supérieur.
- Avoir un nombre suffisant d'équipes engagées.
- Autoriser des adaptations (U13 ou U15 sous conditions).
- Créer plusieurs niveaux pour éviter les écarts.
- Clarifier le règlement sportif avant inscription.
- Assurer la pérennité sur plusieurs saisons.

---

#### Avis neutres ou incertains

- Effectif à voir selon les années.
- Possible mais pas pour la saison prochaine.
- Intéressant mais difficile à mettre en place.
- Réflexion en cours dans certains clubs.
- Pas de position tranchée.

---

#### Conclusion générale

- Beaucoup de clubs trouvent la catégorie intéressante sportivement
- Mais la majorité signale un problème d'effectif, surtout pour les petits clubs
- La relance serait plus facile avec :
  - une montée possible,
  - assez d'équipes,
  - et des règles adaptées.

Suite à cela, nous avons présenté les résultats au Comité de Direction du 25 mars. Après délibération, il a été décidé de maintenir le championnat sous sa forme actuelle.

Pour la saison 2026/27, le championnat sera reconduit, à condition d'avoir entre **10 et 12 équipes inscrites avant la mi-juillet. Dans le cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant, le championnat ne sera pas maintenu pour la saison 2026/27, ainsi que pour les saisons suivantes.**

### U15

#### Match remis le 19 avril à 10h

##### D1

Ent. Semene 1 - Ecotay Moingt 1  
Loire Forez 1 - St Just St Rambert 1

##### D2 Poule B

Le Coteau 1 - L'Etrat La Tour 2

##### A 8

Bonson St Cyprien 1 – Pays de Coise 1  
Se. Montreynaud 1 – Se. Olympique 1  
Se. St Victor sur Loire 1 – St Jean Bonnefonds

#### Match remis le 3 mai à 10h

St Romain le Puy 1 - Bonson St Cyprien 1  
Pays de Coise 1 - Se. St Victor sur Loire 1

### U15 à 8

**Le championnat U15 à 8 ne sera plus organisé à partir de la saison prochaine.**

#### Journée avec l'équipe Se. Olympique

J12 : dimanche 26 avril

Bonson St Cyprien 1- Se. Olympique 1

J13 : dimanche 10 mai

Pays de Coise 1 – Se. Olympique 1

J14 : dimanche 31 mai

Se. Olympique 1 – Se. St Victor sur Loire 1

## U13

Plusieurs résultats ne sont pas rentrés, ce qui veut dire que la commission n'a pas reçu de feuille de match. Les clubs doivent vérifier les résultats manquants et envoyer la feuille de match ou indiquer pourquoi le match n'est pas joué. (Sans cela, les clubs seront sanctionnés pour non-utilisation de la FMI et non envoi de la feuille de match). La Commission des Règlements reste ferme à ce sujet.

Pour les clubs qui n'ont pas pu jouer un match par manque d'effectif, je vous propose de trouver une date qui convient à l'équipe adverse avant la semaine prochaine ; s'il ne trouve pas d'accord, l'équipe sera forfait pour le match en question et écopera d'une sanction par les Règlements.

## U11

### **Bilan administratif de la JOURNÉE 4 phase 2 du samedi 21 mars**

**Rappel** : les feuilles de plateaux sont à insérer dans le logiciel FAL, avant ou après le déroulement du plateau, à l'exclusion de toute autre procédure. Il est inutile d'envoyer des feuilles de plateau papier au District, celles-ci ne seront pas prises en considération. Les clubs ci-dessous ont **jusqu'au 6 avril** pour se mettre en règle, avant l'application des amendes pour non-insertion de la feuille de plateau dans le logiciel FAL

#### **D1 Poule A site de Se. La Rivière**

- As.St Etienne n°500225

#### **D1 Poule B site de Bonson**

- As.St Etienne n°500225

#### **D1 Poule B site de Rhins Trambouze**

- Loire Sornin n°548715

#### **D1 Poule C site de Suc. Terrenoire**

- Suc. Terrenoire n°518872

#### **D1 Poule C site de Cellieu**

- St Paul en Jarez n°529727

#### **D1 Poule D site d'Andrézieux Bouthéon**

- Andrézieux Bouthéon n°508408

#### **D2 Poule A site d'Abh**

- Rive de Gier n°500153

#### **D2 Poule A site de Grand Croix Lorette**

- Grand Croix Lorette n°516403

#### **D2 Poule C site d'Andrézieux Bouthéon**

- Andrézieux Bouthéon n°508408

#### **D2 Poule C site de Pays de Coise**

- La Fouillouse n°513357

#### **D2 poule C site de St Etienne Sud**

- St Etienne Sud n°582734

#### **D3 Poule A site de Se. St Charles Vigilante**

- S.U.C. Terrenoire n° 518872

#### **D3 Poule A site de Tartaras**

- St Chamond Feu Vert n°554178

#### **D3 Poule B site d'Olympique du Forez**

- Périgneux St Maurice n°560731

#### **D3 Poule D site de Jonzieux**

- Lignon Couzan n°564728

#### **D3 Poule E site de Ric. Olympique du Montcel**

- St Paul en Jarez n°529727

## U9

### Contrôle administratif des plateaux U9 de la J3 du 21 mars

#### Feuilles de plateau manquantes au 30/03/26

Les clubs ci-dessous ont **jusqu'au 3 avril** pour insérer leur feuille de plateau dans le logiciel FAL, avant application des amendes prévues par les règlements du District.

#### **D1**

##### **Poule 2**

516403 – Grand Croix Lorette 1

##### **Poule 3**

554178 – St Chamond Feu Vert 1

##### **Poule 5**

521798 - Fc. St Etienne 1 et 2

504775 - L'Etrat La Tour 3

##### **Poule 6**

518872 - Suc. Terrenoire 2

##### **Poule 7**

580450 – Se. La Rivière 1 et 2

##### **Poule 9**

523656 - St Just St Rambert 1 et 2

##### **Poule 10**

509599 - Feurs 1 et 2

#### **D2**

##### **Poule 2**

523656 - St Just St Rambert 3 et 4

##### **Poule 6**

523340 - Ent. Doizieux La Terrasse 1

##### **Poule 7**

509599 - Feurs 3 et 4

##### **Poule 10**

554178 – St Chamond Feu Vert 2

582734 - St Etienne Sud 1

518872 – Suc. Terrenoire 3 et 4

##### **Poule 11**

580450 – Se. La Rivière 3 et 4

##### **Poule 14**

508408 – Andrézieux Bouthéon 1F

## U7

Des modifications de désignation de plateaux peuvent intervenir et la mise à jour du site du district peut subir quelques soucis de conformité. Aussi, il convient de se connecter à Footclubs, « Menu », onglet « Epreuves », rubrique « Foot. Animation Loisir », une nouvelle fenêtre s'ouvre et dans le menu de gauche choisir « Agenda » dans lequel vous trouverez les plateaux auxquels vous participez quelle que soit la catégorie.

Cette consultation nécessite bien entendu que vous possédiez un accès et un profil sur Footclubs que le Correspondant de votre club vous a donné.

Comme pour la 1ère Phase, vous aurez le souci de bien inclure vos feuilles de plateau, soit avant le plateau si vous avez votre effectif de joueurs, soit au plus tard après le plateau, mais avant le dimanche soir 20H afin d'éviter un oubli.

Par ailleurs, si une de vos équipes doit être absente sur un plateau, n'oubliez pas de prévenir le club organisateur.

Enfin, lorsque vous êtes amené à annuler un plateau, vous devez cocher les cases absences prévues dans le FAL et mettre en commentaires « plateau annulé » en indiquant la cause de l'annulation (par exemple à cause des conditions météorologiques).

**Rappel du temps de jeu pour les plateaux U6 – U7 en 2ème phase : 4 rotations de 13 minutes**

**Contrôle administratif des plateaux de la J3 du 21 mars**

**Feuilles de plateau manquantes au 30/03/26**

Les clubs ci-dessous ont **jusqu'au 3 avril** pour insérer leur feuille de plateau dans le logiciel FAL, avant application des amendes prévues par les règlements du District.

**Poule A**

516403 – Grand Croix Lorette 1 et 2

**Poule C**

554178 – St Chamond Feu Vert 1

**Poule H**

582741 - Montagnes du Matin 1 et 2

515183 - Plaine Poncins 1 et 2

548273 - Ondaine 1 et 2

**Poule K**

582734 - St Etienne Sud 1



# COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Fouad BOULANOUAR : 06 26 30 43 09

Roland GUILLAUME : 06 14 74 93 59

David PION : 06 11 10 13 38

## COURRIERS RECUS

Avenir Côte : absence plateau U11 D3 du 28/03.

Bois Noirs/Montagnes du Matin : changement d'horaire en U18 D2 : accord des deux clubs.

Filerin : annulation plateau U11 D3 du 21/03 ; absence plateau U11 D3 du 28 mars ; changement de stade en U18 D3.

Goal Foot/Fc. Roanne : reprogrammation match U13 D2.

Le Coteau : changement de stade en U18 D2.

Montagnes du Matin : forfait équipe U18 D2 : dossier transmis à la Commission des Règlements

Riorges : match U15, Riorges – Forez Roannais (Coupe « Intersport ») sur terrain synthétique.

## COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

### U18

- 1/4 de finale (**samedi 4 avril à 14h30**) sur le terrain du club nommé en 1er

Val d'Aix – Loire Sornin

Commelle Vernay – Le Coteau

Nord Roannais – Riorges

Bois Noirs – Goal Foot

### U15

- 1/4 de finale (**samedi 4 avril à 14h30**) sur le terrain du club nommé en 1er

Riorges – Forez Roannais (**terrain synthétique**)

Filerin/Nord Roannais – Le Coteau

Rhins Trambouze – Loire Sornin (**à 15h30**)

Goal Foot – Bois Noirs/Durolle (**10h à St Just la Pendue**)

## APPEL A CANDIDATURE

Pour les demi-finales programmées le **jeudi 14 mai** (Ascension), les clubs désirant organiser les rencontres U18 ou U15 (une catégorie par site) sont priés de se faire connaître, par mail officiel du club, auprès de la Commission des Jeunes.

Candidatures reçues à ce jour : Crémeaux (U18) – Essor (U15).

Les finales auront lieu le **dimanche 7 juin, au Coteau** (stade Bécot).

## NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- **En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.**

## AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

### REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Rappel du texte officiel en vigueur :

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

Malheureusement, malgré une alerte sur ce PV depuis plusieurs semaines, des clubs restent en infraction avec cette règle nationale incontournable...

## **NOUS INVITONS LES CLUBS A ETRE TRES VIGILANTS**

### **U18**

#### **D2 Poule B**

La rencontre n°54535187, **Avenir Côte 1 – Forez Roannais 1**, annulée le 31/01/26, est reprogrammée le **samedi 4 avril à 15h30**, sur le **stade de Renaison**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Eray ACAR**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54535419, **Bois Noirs 1 – Forez Roannais 1**, annulée le 10/01/26, puis le 14/02/26, est reprogrammée le **samedi 11 avril à 15h30**, sur le **stade de St Just en Chevalet**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Jessim HAMOUCHE**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°54535859, **Nord Roannais 1 – Avenir Côte 1**, programmée le 09/05/26, est avancée au **samedi 11 avril à 14h30**, sur le **stade de La Pacaudière**. Accord des deux clubs.

#### **D4 Poule B**

La rencontre n°55184538, **Avenir Côte 2 – Parigny St Cyr 2**, annulé le 14/03/26, est reprogrammée le **samedi 11 avril à 15h30**, sur le **stade de St Haon le Vieux**. Accord des deux clubs.

La rencontre n°55184527, **Ent. Champdieu/Astrée 2 – Avenir Côte 2**, annulée le 10/01/226, puis le 14/02/26, est reprogrammée le **samedi 4 avril à 15h30**, sur le **stade de Champdieu**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Hugo POYET**, sont priés d'en prendre bonne note.

### **U15**

#### **D4 Poule E**

La rencontre n°55184832, **Bois Noirs Durole 2 – Ent. Essor/Aspn 2**, annulée le 15/03/26 (arrêtés municipaux), est reprogrammée le **dimanche 12 avril à 10h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.

## **FOOT ANIMATION**

### **FELICITATIONS !**

Aux U13 de **Roannais Foot 42** qui ont brillamment remporté la finale départementale du « Festival Pitch », grâce notamment à d'excellentes performances en conduite de balle et au jonglage qui leur ont permis de devancer l'As. St Etienne (2<sup>ème</sup>) et L'Etrat La Tour (3<sup>ème</sup>). Les jeunes Roannais sont ainsi qualifiés pour la finale régionale qui aura lieu le **samedi 2 mai à Feurs**. A noter, parmi les 16 finalistes, le bon comportement de Rhins Trambouze (8<sup>ème</sup>), Commelle Vernay (14<sup>ème</sup>) et St Denis de Cabanne (15<sup>ème</sup>). Chez les jeunes filles, Riorges décroche une valeureuse 4<sup>ème</sup> place (sur 8), la victoire revenant à l'As. St Etienne devant Andrézieux Bouthéon.

### **ABSENCE FEUILLES DE PLATEAU**

Rappelons que les clubs sont tenus de faire paraître leur feuille de présence sur le FAL lors de chaque plateau, sinon ils seront amendés de 10 € par infraction.

**Les clubs cités ci-dessous ont jusqu'au mardi 7 avril pour se mettre à jour.**

### **U11**

#### **D1**

J4 (21/03) : Parigny St Cyr 1 – Fc. Roanne 1 – Bussièrès 1 – Loire Sornin 2

#### **D2**

J4 (21/03) : Mably 1 – Ouches 1

#### **D3**

J4 (21/03) : Loire Sornin 3

### **U9**

#### **Poule A**

J3 (21/03) : Fc. Roanne – Riorges X 2 – Loire Sornin

**Poule B**

J3 (21/03) : Loire Sornin – Parigny St Cyr – Mably - Bussières

**U7**

**Poule B**

J3 (21/03) : Fc. Roanne – Riorges

**Poule C**

J3 (21/03) : Parigny St Cyr – Cordelle - Bussières

**Poule D**

J3 (21/03) : Loire Sornin - Villers

**U13**

**D1 Poule B**

La rencontre n°55430278, **Rhins Trambouze 2 – Olympique Est Roannais 1**, programmée le **samedi 25 avril**, aura lieu à **11h**.  
Accord des deux clubs.

**D2 Poule A**

La rencontre n°55426819, **Bois Noirs 2 – Ent. Roannais Foot 42/Mably 4**, annulée le 14/03/26 (arrêtés municipaux), est reprogrammée le **samedi 18 avril à 14h**. Les deux équipes sont priées d'en prendre bonne note.



# COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.80

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Président : Jean-Paul PETIT - 06 71 98 78 16 [criterium@loire.fff.fr](mailto:criterium@loire.fff.fr)  
Secrétariat : Christian ROSSILLOL - 07 88 66 01 75  
Championnat Foot Adapté : Hanafi CHERAKRAK - 06 11 49 60 29  
Championnat Foot Loisir : Christian ROSSILLOL - 07 88 66 01 75  
Responsable des coupes : Hanafi CHERAKRAK - 06 11 49 60 29  
Responsable des coupes : Frédéric FERRAND - 06 27 15 75 59  
Championnat Foot à 7 : Frédéric FERRAND - 06 27 15 75 59  
Foot en marchant : Christian FAGES – 06 79 00 86 02

## INFORMATION

- **Rappel important** : lorsque le terrain n'est pas opérationnel (exemple : arrêtés municipaux), le club recevant devra impérativement trouver un terrain de repli (en cas d'échec, les justificatifs de recherche devront être envoyés au District).

-**Info pour la Poule CD3b** : L'équipe Villars 6 est déclarée forfait général.

-**Info pour la Poule CD1** : L'équipe St Priest en Jarez est déclarée forfait général.

Attention : les matchs non joués à cette date devront être joués **impérativement** avant les deux dernières journées (18 et 25 avril), conformément au règlement.

**Foot + 40 ans** : concernant le match St Chamond – St Victor sur Loire de la journée 14, merci de nous faire parvenir la bonne feuille de match, avant amende.

## COUPES

**Les finales des Coupes « Critérium » sont programmées le samedi 30 mai.  
Elles se dérouleront sur le site de Savigneux Montbrison.**

### JOURNEE DU 14 MARS

#### Poule CD3

Le match **Croix de l'Orme 6 – St Romain/Jonzieux 5** est remis au **samedi 4 avril à 14h, au stade de Caintin, à La Ricamarie.**

### JOURNEE DU 28 MARS

#### Poule CD2

Le match **Séauve 5 – Polonia 5** se jouera le **samedi 4 avril à 15h, au stade municipal de La Séauve.**

### JOURNEE DU 4 AVRIL (Coupe Diversifié)

Le match **Se. Asptt 5 – Asa. Chambon Feugerolles 6** se jouera le **samedi 4 avril à 15h30, au stade Tadek Laurentz de St Etienne.**

Le match **Se. Portugais 5 – Chambéon Magneux 5** se jouera le **samedi 4 avril à 15h30, au stade de Chambonnet 1, à St Etienne.**



# COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

## REPORT DES MATCHS

Le match n°54623822 du 28/11/25, **PERREUX – ST NIZIER SOUS CHARLIEU**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 21h.**

Le match n°54622317 du 16/01/25, **COURS – AVENIR COTE 6**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 20h30.**

Le match n°54622367 du 13/03/25, **MABLY – BRIENNON**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 21h.**

Le match n°54621926 du 13/03/25, **GOAL FOOT – FILERIN**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 21h.**

Le match n°54566395 du 13/02/26, **LE COTEAU – SUD FOOT 71**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 21h.**

Le match n°54566401 du 20/02/26, **COMMELLE VERNAY – FC. ROANNE**, se jouera le **vendredi 3 avril, à 21h.**

Le match n°54566372 du 29/11/25, **ROANNE ARCT – VAL D'AIX**, se jouera le **samedi 4 avril, à 14h30.**

Le match n°54624002 du 30/01/26, **VILLEREST – ESSOR**, se jouera le **samedi 4 avril, à 15h.**

Le match n°54624003 du 14/02/26, **ST ANDRE D'APCHON – AVENIR COTE 5**, se jouera le **samedi 4 avril, à 15h.**

Le match n°54624004 du 13/02/26, **ESSOR – POUILLY LES NONAINS**, se jouera le **vendredi 1<sup>er</sup> mai, à 20h30.**

Le match n°54621935 du 20/02/26, **FILERIN – ST ANDRE D'APCHON**, se jouera le **vendredi 1<sup>er</sup> mai, à 20h30.**

Le match n°54622355, du 20/02/26, **VILLERS – COURS**, se jouera le **vendredi 1<sup>er</sup> mai, à 21h.**

Le match n°54623826 du 23/01/26, **MABLY – PERREUX**, se jouera le **vendredi 1<sup>er</sup> mai, à 21h.**

Le match n°54624005 du 20/02/26, **CREMEAUX – ESSOR**, se jouera le **vendredi 8 mai, à 20h45.**

Le match n°54566392 du 13/02/26, **ST SYMPHORIEN DE LAY – COMMELLE VERNAY**, se jouera le **vendredi 8 mai, à 20h30.**

Le match n°54566400, du 20/02/26, **PARIGNY ST CYR 5 – VAL D'AIX**, se jouera le **vendredi 8 mai, à 20h30.**

Le match n°54623832 du 20/02/26, **PERREUX – LOIRE SORNIN**, se jouera le **vendredi 29 mai, à 21h.**

## AVIS AUX CLUBS

### **Rappel :**

**Si pour des raisons météorologiques (ou autres), votre terrain est impraticable, la rencontre est automatiquement inversée.**

### **Article 2.4.4 Terrains impraticables (RS du championnat « Critérium ») :**

Lorsque les terrains sont impraticables ou en cas d'arrêt municipal, tous les clubs et toutes les équipes ont l'obligation d'inverser les rencontres, même lors des matchs retour.

En cas d'inversion des rencontres ou de l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.

## COUPE DE L'AMITIE

**- 1/2 finales : samedi 2 mai à PARIGNY**

1 – **14h** : FC. ROANNE – BRIENNON

2 – **16h30** : ROANNAIS FOOT 42 – BUSSIÈRES

## COUPE DALFORT

-1/2 finales : samedi 2 mai à PERREUX

- 1 – 14h : OLYMPIQUE EST ROANNAIS – COMMELLE VERNAY
- 2 – 16h30 : GOAL FOOT – AVENIR COTE 6



# COMMISSION FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44  
Référente Foot Féminin : Justine MERLE - 06 61 07 12 10

## COURRIERS RECUS

Roanne Portugais : changement de terrain en D2, matchs du 04/04 et du 30/05 : Stade Fontalon 2.  
Ondaine : demande d'arbitre officiel pour le match du 05/04 en D3 Sud.  
Perreux : demande de report du match du 04/04 au 07/04, en D3 Nord ; accord de Bussières.  
Olympique du Forez : changement de terrain jusqu'à la fin de saison en D3 Sud : stade de Lézigneux ; demande de modification de match du 07/05 à 20h30 : accord de Ondaine.  
Haut Forez : demande arbitre officiel jusqu'à la fin de saison : transmis à la Commission des Arbitres.  
Se. Côte Chaude : forfait pour le match du 28/03, U15 à 8 contre Monts et Plaine.  
Riorges : forfait du match du 28/03 contre Se. St Charles Vigilante.  
Monts du Forez : arrêté municipal du 27 au 29/03, sur le stade de St Just en Bas.  
Veauche : transmission d'une fiche de prêt en U11F.  
Firminy : réception feuille de match papier du 21/03 en U13F, contre Veauche.

**Les clubs détenteurs des Coupes de la Loire 2025, Andrézieux Bouthéon et As. St Etienne, doivent rapporter leur trophée au District de la Loire.**

## INFORMATION IMPORTANTE

**- RAPPEL :** il n'est réglementairement pas possible de reculer une rencontre de championnat ou de coupe ; il est prévu d'avancer un match avec l'accord écrit des deux clubs (copie à la commission).

**- A l'attention des clubs :** tous les mails concernant la Commission Féminines doivent être envoyés directement à la commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

[feminines@loire.fff.fr](mailto:feminines@loire.fff.fr)

Lors de votre envoi, pensez bien à marquer le nom du club concerné, les coordonnées précises de la demande. Tout mail adressé à la Commission Féminines doit être envoyé obligatoirement depuis la boîte officielle du club.

**Concernant les rencontres : bien marquer le n° de match, n° de terrain et toutes les références du match concerné.**

## COUPES DE LA LOIRE

Le tirage des coupes a eu lieu ce lundi 30 mars, au siège du District :

### **U15F : ¼ de finale : samedi 18 avril**

- St Chamond – Ent. Sury/Ecotay
- Filerin – Abh
- Forez Roannais – Andrézieux Bouthéon
- Feurs – Sorbiers La Talaudière

### **½ finales : samedi 9 mai**

- Feurs ou Sorbiers La Talaudière - Filerin ou Abh
- Forez Roannais ou Andrézieux Bouthéon - St Chamond ou Ent. Sury/Ecotay

### **U18F : ¼ de finale : samedi 9 mai**

- Ent. St Charles/Fc. St Etienne – Andrézieux Bouthéon
- Feurs – Monts et Plaine

### **SENIORS A 8 COMPLEMENTAIRE : samedi 25 avril**

- Olympique du Forez – Grand Croix Lorette
- Monts et Plaine – St Romain les Atheux

### **SENIORS A 8 PRINCIPALE : samedi 25 avril**

- Forez Roannais – Lignon Couzan
- St Martin la Sauveté – Ent. Haut Forez

### **MATCHS REPORTEES**

La rencontre n°54442147, en D2, **Urfé – Monts et Plaine**, se jouera le **jeudi 14 mai**, même heure, même stade.

La rencontre n°54667621, en D3 Nord, **Bussièeres – Olympique Est Roannais**, se jouera le **jeudi 14 mai**, même heure, même stade.

La rencontre n°54667144, en D3 Nord, **Ouches – Nord Roannais**, se jouera le **samedi 25 avril**, même heure, même stade.

La rencontre n°54667326, en D3 Nord, **Perreux – Forez Roannais**, se jouera le **jeudi 14 mai**, même heure, même stade.

La rencontre n°54667771, en D3 Sud, **Sud Forez Luriecquois – Sury le Comtal**, se jouera le **samedi 2 mai à 15h**, même stade.

La rencontre n°54667622, en D3 Nord, **Cordelle – Villers**, se jouera le **vendredi 24 avril**, même heure, même stade.

La rencontre n°54667617, en D3 Nord, **Parigny St Cyr – Olympique Est Roannais**, se jouera le **samedi 25 avril**, même heure, même stade.

La rencontre n°54667673, en D3 Sud, **Sud Forez Luriecquois – Ric. Olympique du Montcel**, se jouera le **jeudi 14 mai**, même heure, même stade.

La rencontre n° 54667790, en D3 Sud, **St Christo Marcenod – Sury le Comtal**, se jouera le **jeudi 14 mai**, même heure, même stade.

La rencontre n°54667631, en D3 Nord, **Monts du Forez – Cordelle**, se jouera le **jeudi 14 mai**, même heure, même stade.

### **FESTIVAL PITCH U13F**

Félicitations aux clubs **As. St Etienne** et **Andrézieux Bouthéon**, qualifiés pour la phase régionale qui aura lieu le **samedi 2 mai à Feurs**.

### **U15F à 11**

Dans le cadre du développement du football féminin, la Commission Féminines organise des **plateaux U15F à 11, en cette fin de saison**, afin de permettre aux joueuses de découvrir la pratique du football à 11 entre équipes féminines.

Le **premier plateau se déroulera le samedi 11 avril à Saint-Chamond**.

Si votre fille évolue actuellement en mixité et souhaite participer à cette découverte, nous vous invitons à contacter **Justine Merle** : [jmerle@loire.fff.fr](mailto:jmerle@loire.fff.fr).

### **CREATION D'EQUIPE**

Les clubs souhaitant créer une équipe féminine la saison prochaine, quelle que soit la catégorie, peuvent nous contacter afin que nous puissions les accompagner dans leur projet.



# COMMISSION DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80  
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32  
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19  
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39  
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96  
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40  
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40  
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56  
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28  
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83  
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43  
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95  
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48  
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59  
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36  
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53  
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41  
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

## COMMUNICATION

La nouvelle adresse [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

## DATES A RETENIR

- **MODULE 8 - ARBITRES STAGIAIRES (JEUNES + SENIORS) : Samedi 30 mai : de 9h à 17h à l'Etrat.**

## RENOUVELLEMENT

Le renouvellement du dossier arbitre 2026/2027 (médical, administratif) sera dématérialisé (cotisations incluses) et en ligne sur le site du District courant avril 2026 (Rubrique > ARBITRAGE – Onglet > RENOUELEMENT LICENCE 2026/2027).

## INFORMATIONS AUX ARBITRES

Afin d'assurer le bon suivi des rencontres arbitrées, nous vous invitons à saisir le rapport d'après-match sur le Portail des Officiels dans les 48 heures suivant la rencontre.

### Procédure à suivre (obligatoire) :

1. Rendez-vous sur le site : <https://sso.fff.fr/>
2. Une fois connecté à votre Portail (PDO), allez sur la rubrique : **Rapport > Rapports de discipline**
3. Accédez à : **À saisir** ou **En cours de saisie**
4. Cliquez sur le match concerné
5. **Vérifiez l'ensemble des informations (score, sanctions disciplinaires)**
6. Ajoutez ou modifiez (en cas d'erreurs de transmissions) les avertissements et exclusions (+ *rapport circonstancié à rédiger obligatoirement*), si nécessaire
7. Le cas échéant, **complétez précisément les cases** (installations, réserves d'avant match et/ou observations d'après-match) dédiées **en décochant « RAS »** (= Rien A Signaler)
8. **Supprimez les cartons blancs** (*ils ne doivent pas apparaître sur votre rapport*), le cas échéant

9. Cliquez sur **Enregistrer**
- 10 Enfin, cliquez sur **Valider**, afin de transmettre définitivement le rapport.

**Tous les certificats médicaux feront l'objet d'une vérification systématique par la Commission Médicale du District auprès du médecin les ayant établis. Toutes les autres attestations (employeur, scolarité) seront vérifiées par la Commission des Arbitres du District auprès de l'organisme émetteur du document.**

**Merci de vérifier vos désignations jusqu'au vendredi à 18 h, en raison d'un risque d'inversion lié aux conditions climatiques.**

### **INFORMATION AUX OBSERVATEURS**

Lorsque vous êtes désignés lors d'une rencontre, veuillez assister aux consignes que l'arbitre donne avant le début du match aux deux capitaines et/ou aux deux arbitres assistants (bénévoles ou officiels).  
Le paiement de vos défraiements est fait le 10 du mois d'après.

### **GROUPE D'OBSERVATIONS**

L'affectation des arbitres par catégorie a été mise à jour sur votre PDO. Merci de vérifier que votre NOM apparaisse dans le bon groupe. En cas d'anomalie, merci d'envoyer un mail : [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr)

### **RAPPEL FMI**

#### **MERCI D'ETRE VIGILANT LORS DE LA SAISIE DES INFORMATIONS DE LA FMI**

- SCORE
- REMPLACEMENTS (OBLIGATOIRE = MINUTES, N° ENTRANT + N° SORTANT)
- CARTON (MOTIF, N° FAUTIF + MINUTE)
- BLESSURE
- REMPLIR LA CASE « OBSERVATION D'APRÈS-MATCH » EN CAS D'EXCLUSION OU DE TOUT INCIDENT

**Les arbitres doivent mettre un mot de passe rencontre complètement alphabétique** (ne pas créer un mot de passe composé exclusivement de chiffre et/ou commençant par des chiffres) pour éviter le bug tablette en clôture de la FMI.

**DERNIER RAPPEL : Les arbitres doivent obligatoirement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier avant le coup d'envoi et après la rencontre (avant la clôture et transmission) et les conserver. En cas de manquement administratif, la Commission appliquera le RI prévu à cet effet.**

Les arbitres doivent vérifier l'inscription sur la FMI de toutes les personnes présentes sur le terrain et contrôler leur identité avant la rencontre, au même titre que les joueurs inscrits sur la FMI.

Messieurs, mesdames les arbitres pour tout problème lié à une compétition ou une rencontre (score FMI incorrect, carton mal renseigné, arrêté municipal, demande de changement de match, etc...) merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante :

[competitions@loire.fff.fr](mailto:competitions@loire.fff.fr)

**En cas de feuille de match papier l'arbitre ne doit en aucun cas emmener celle-ci à la fin de la rencontre. C'est au club recevant de la transmettre via Footclub avant 20H.**

### **RAPPEL DU REGLEMENT**

#### **ARTICLE 32 - COULEURS ET MAILLOTS**

Les maillots des joueurs devront être obligatoirement numérotés de 1 à 14, numéros qui devront être portés dans l'ordre croissant sur la feuille de match, en regard du nom du joueur. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 14. Toute absence de numéro pourra faire l'objet d'une amende. Si les couleurs indiquées dans leur demande d'engagement sont identiques ou prêtent à confusion, le club recevant devra utiliser une autre couleur. Pour parer toute demande de l'arbitre ou autre nécessité, les clubs recevant doivent avoir à leur disposition, avant chaque match, un jeu de maillots numérotés de 1 à 14, d'une couleur différente de la leur, qu'ils prêteront aux joueurs de l'équipe visiteuse.

Ces maillots devront être en bon état et adaptés aux conditions météorologiques de la saison. Les équipes devront être uniformément et décentement vêtues aux couleurs respectives de chaque club (celles déclarées sur « Footclubs »). Seuls les gardiens de but doivent porter des couleurs différentes des autres joueurs et de l'arbitre. En cas d'infraction à ces dispositions, des sanctions pourront être prononcées par la Commission Sportive, conformément à l'article 200 des R.G. de la F.F.F.

### **NOUVEAUX PROTOCOLES – SAISON 2025/2026**

Les modifications des lois du jeu, ainsi que de nouveaux protocoles, sont désormais applicables à toutes les compétitions. Vous trouverez l'ensemble des protocoles à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/arbitrage/lois-du-jeu/>

Afin de garantir une bonne compréhension et une application homogène, nous vous invitons à échanger directement avec les arbitres, pour toute question ou précision.

Par ailleurs, tout au long de la saison, la rubrique « Arbitrage » du site est consultable pour vous informer des évolutions et rappels utiles.

Le Conseil de Ligue décide, à titre expérimental jusqu'en fin de saison 26/27 sur toutes les compétitions de la LAuRA Foot :

- d'instaurer dès les matches retour ou de 2<sup>ème</sup> phase de la présente saison, et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en « Futsal »), le dispositif de Pausés d'Apaisement (ou Temps morts), selon le protocole qui restera annexé à la présente décision
- de mettre en place, dès la saison 26/27, le dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors « Futsal »), selon des modalités qui seront précisées d'ici la fin de saison.

=====

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION LOIS DU JEU

### RÉUNION DU LUNDI 30 MARS

**Présidence** : Victor PEREIRA

**Membres présents** : Jean-Claude LIGOUT - Jean-Noël FAURE – Laurent GAUDARD

#### PRÉAMBULE

Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » sont susceptibles d'appel devant la Section des Lois du jeu et Appels de la Commission Régionale de l'Arbitrage dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, ainsi que l'article 5.3 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

#### RÉSERVE TECHNIQUE N°6

##### 1. IDENTIFICATION

**Match** : Veauche / Riorges

**Catégorie** : Seniors D2      **Poule** : A      **Date** : samedi 22 mars

**Score** : 1 - 1 à la fin de la rencontre ; 1 - 1 au moment du dépôt

**Réserve** déposée par **Riorges**, à la 98<sup>ème</sup> minute, au moment des faits contestés

##### 2. INTITULÉ DE LA RÉSERVE

*« Je soussigné M. OULKASS Hakim, licence n°2588627090, déclare avoir posé une réserve à la 98<sup>e</sup> minute pour une contestation d'arbitrage, après avoir validé le but à la suite d'une touche, pour au final signaler à nouveau une touche après contestation de l'équipe adverse, une minute après la célébration de l'équipe de Riorges, pour finalement siffler la fin du match sans avoir effectué à nouveau cette touche. »*

##### 3. NATURE DU JUGEMENT

Après lecture de :

- La réserve technique de la FMI
- Courriels de confirmation de la réserve technique du club Riorges
- Courriel d'information de Veauche
- Rapport spécifique de l'arbitre de la rencontre, M. Jérôme FERRAND
- **La section « Lois du jeu », jugeant en première instance**

##### 4. RECEVABILITÉ

Attendu que l'article 146 des Règlements Généraux de la F.F.F. précise que « Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :

a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu ;

b) [...] ;

c) être formulées par le capitaine à l'arbitre, dès le premier arrêt de jeu, s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu ;

d) [...] ;

e) indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation.

Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse, [...] pour en prendre acte. A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé. »

#### **4.1 FORME**

Considérant qu'aux termes de l'article 146 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, les réserves techniques doivent, pour être valables, être formulées à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée,

Considérant que la réserve a bien été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux, à savoir après l'arrêt du jeu entraînant la rentrée de touche et avant son exécution, par l'équipe visiteuse.

Considérant que la réserve technique a été déposée en présence des différentes personnes concernées pour le dépôt d'une réserve technique ;

Considérant que l'arbitre confirme l'intégralité de son rapport et donc du déroulement des faits de la procédure et également au travers de ses explications complémentaires ;

Considérant que la section ne peut pas remettre en cause l'esprit de l'article 146 des RG de la Fédération Française de Football ;

En conséquence, la section « lois du jeu » dit la **réserve recevable en la forme**.

#### **4.2 FOND**

Considérant qu'à la 94<sup>ème</sup> minute de la rencontre, le numéro 10 de Riorges se trouve à terre dans la surface de réparation de Veauche,

Considérant que le gardien de but local, voyant la situation, décide de dégager le ballon, par-delà la ligne de touche à environ 20 mètres du poteau de coin,

Considérant que l'arbitre retarde la reprise du jeu, en donnant deux coups de sifflet pour se préoccuper du joueur au sol,

Considérant qu'après la demande de l'arbitre auprès du numéro 10, ce dernier n'a pas souhaité recevoir de soin,

Considérant qu'à ce moment, un joueur de Riorges a effectué rapidement la rentrée de touche vers un de ses partenaires qui a inscrit un but,

Considérant qu'à cet instant, l'arbitre tournait le dos au jeu et n'a pas donné de coup de sifflet pour indiquer la reprise du jeu par la rentrée de touche pour les visiteurs,

Considérant que l'IFAB stipule, page 210 de son Guide, Directives pratiques pour les arbitres – Gestuelle, communication et usage du sifflet, « *qu'un coup de sifflet est nécessaire pour signifier la reprise du jeu, après une interruption due à une blessure* »,

Considérant que, selon la Loi 5 – L'Arbitre du Guide des Lois du Jeu IFAB, précise que « *Les décisions de l'arbitre concernant les faits de jeu sont sans appel, notamment en ce qui concerne la validation ou non d'un but, sauf en cas de non-respect des Lois du Jeu* »

Considérant que l'arbitre n'a pas, au sens de l'article 146 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, commis une faute technique d'arbitrage.

En conséquence, la Section des « Lois du jeu » déclare la **réserve irrecevable** sur le fond.

#### **5. DÉCISION**

Par ces motifs,

La section « Lois du jeu » déclare la **réserve irrecevable** et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District, pour homologation du résultat acquis sur le terrain, sous réserve d'éventuelles autres procédures.

La décision a été prise par la section « Lois du jeu », en dehors de la présence d'autres personnes.

Les frais dossiers règlementaires d'un montant de 40 € sont mis à la charge du club Riorges.

Secrétaire de la séance,  
M. Jean-Noël FAURE

Président de la section « Lois du Jeu »,  
M. Víctor PEREIRA



# COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°32 publié le 31/03/2026

Réunion du lundi 30 mars 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80  
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32  
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19  
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39  
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96  
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40  
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40  
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56  
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28  
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83  
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43  
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03  
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48  
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95  
Désignateur des jeunes arbitres, secteur Nord : Jean Claude LIGOUT- 06 71 47 93 39  
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48  
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27  
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59  
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36  
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97  
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74  
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83  
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53  
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18  
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHFI - 06 28 69 04 41  
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

## DEMANDE EXPLICATIONS ET JUSTIFICATIFS

- M. BITAR Ahmed : pour son absence au match Perreux – Forez Roannais en U18 D4, du samedi 28 mars
- M. BEN MOSBAH Adem : pour son absence au match Loire Sornin – Rhins Trambouze, du samedi 28 mars

## RENOUVELLEMENT

Le renouvellement du dossier arbitre 2026/27 (médical, administratif) sera dématérialisé (cotisations incluses) et en ligne sur le site du District, courant avril 2026 (Rubrique > ARBITRAGE – Onglet > RENOUELEMENT LICENCE 2026/2027).

## RAPPEL AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

Contrairement à ce qui a été annoncé lors du tirage des coupes, si les deux clubs possèdent la même couleur, c'est le club recevant qui change de couleur de maillot.

Par contre, pour parer à toute éventualité, les clubs recevant doivent avoir à leur disposition, un jeu de maillots d'une couleur différente de la leur.

En cas de terrain neutre (demi-finales et finales de coupe), c'est le club le plus ancien affilié qui conserve ses couleurs

## COMMUNICATION

La nouvelle adresse [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr) doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Mettre en copie à la Délégation. Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

## DATE A RETENIR

- **MODULE 8 - ARBITRES STAGIAIRES** (JEUNES + SENIORS) : **samedi 30 mai**, de **9h à 17h**, à **L'Etrat**.

## INFORMATIONS AUX ARBITRES

- Afin d'assurer le bon suivi des rencontres arbitrées, nous vous invitons à saisir le rapport d'après-match sur le Portail des Officiels, dans les 48 heures suivant la rencontre.

### Procédure à suivre (obligatoire) :

1. Rendez-vous sur le site : <https://sso.fff.fr/>
2. Une fois connecté à votre Portail (PDO), allez sur la rubrique : **Rapport > Rapports de discipline**
3. Accédez à : **À saisir** ou **En cours de saisie**
4. Cliquez sur le match concerné
5. **Vérifiez l'ensemble des informations (score, sanctions disciplinaires)**
6. Ajoutez ou modifiez (en cas d'erreurs de transmissions) les avertissements et exclusions (*+ rapport circonstancié à rédiger obligatoirement*), si nécessaire
7. Le cas échéant, **complétez précisément les cases** (installations, réserves d'avant match et/ou observations d'après-match) dédiées **en décochant « RAS »** (= Rien A Signaler)
8. **Supprimez les cartons blancs** (*ils ne doivent pas apparaître sur votre rapport*), le cas échéant
9. Cliquez sur **Enregistrer**
10. Enfin, cliquez sur **Valider**, afin de transmettre définitivement le rapport.

- **Tous les certificats médicaux feront l'objet d'une vérification systématique par la Commission Médicale du District auprès du médecin les ayant établis. Toutes les autres attestations (employeur, scolarité) seront vérifiées par la Commission des Arbitres du District auprès de l'organisme émetteur du document.**

- **Merci de vérifier vos désignations jusqu'au vendredi à 18 h, en raison d'un risque d'inversion lié aux conditions climatiques.**

- Les arbitres officiant en **U15 D2** sont priés d'envoyer **leurs rapports disciplinaires** au **District** : poules gérées par le District et non par la Délégation.

- Rappel : le port de l'écusson est obligatoire. Tout manquement sera sanctionné : annexe n°5, règlement intérieur CDA

- Messieurs les arbitres, vous êtes tenus de vérifier que l'arbitre assistant soit **OBLIGATOIREMENT** licencié pour officier à la touche, et vous avez l'obligation de noter les remplaçants ayant participé.

- Frais d'arbitrage en Coupe : c'est le club qui **RECOIT** qui règle la TOTALITE des frais d'arbitrage.

## RAPPEL AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

- Les vestiaires d'arbitre doivent être "fermés à clé" AVANT le début de la rencontre.

Messieurs les arbitres, assurez-vous que cela soit effectif et ne commencez la rencontre qu'une fois que cela est effectué.

En cas de disparition d'effets personnels, les clubs seront tenus pour RESPONSABLES.

## INFORMATION AUX OBSERVATEURS

Lorsque vous êtes désignés lors d'une rencontre, veuillez assister aux consignes que l'arbitre donne avant le début du match aux deux capitaines et/ou aux deux arbitres assistants (bénévoles ou officiels).

Le paiement de vos défraiements est fait le 10 du mois d'après.

## GROUPE D'OBSERVATIONS

L'affectation des arbitres par catégorie a été mise à jour sur votre PDO. Merci de vérifier que votre NOM apparaisse dans le bon groupe. En cas d'anomalie, merci d'envoyer un mail : [arbitres@loire.fff.fr](mailto:arbitres@loire.fff.fr)

## RAPPEL FMI

### **MERCI D'ETRE VIGILANT LORS DE LA SAISIE DE LA FMI**

- SCORE
- REMPLACEMENTS (OBLIGATOIRE = MINUTES, N° ENTRANT + N° SORTANT)
- CARTON (MOTIF, N° FAUTIF + MINUTE)
- BLESSURE
- REMPLIR LA CASE « OBSERVATION D'APRÈS-MATCH » EN CAS D'EXCLUSION OU DE TOUT INCIDENT

Les arbitres doivent mettre un mot de passe rencontre complètement alphabétique (ne pas créer un mot de passe composé exclusivement de chiffre et/ou commençant par des chiffres) pour éviter le bug tablette en clôture de la FMI.

**DERNIER RAPPEL** : Les arbitres doivent obligatoirement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier **avant le coup d'envoi et après la rencontre** (avant la clôture et transmission) et les conserver. En cas de manquement administratif, la Commission appliquera le RI prévu à cet effet.

**Les arbitres doivent vérifier l'inscription sur la FMI de toutes les personnes présentes sur le terrain et contrôler leur identité avant la rencontre, au même titre que les joueurs inscrits sur la FMI.**

### **NOUVEAUX PROTOCOLES – SAISON 2025/2026**

Les modifications des lois du jeu, ainsi que de nouveaux protocoles, sont désormais applicables à toutes les compétitions. Vous trouverez l'ensemble des protocoles à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/arbitrage/lois-du-jeu/>

Afin de garantir une bonne compréhension et une application homogène, nous vous invitons à échanger directement avec les arbitres, pour toute question ou précision.

Par ailleurs, tout au long de la saison, la rubrique « Arbitrage » du site est consultable pour vous informer des évolutions et rappels utiles.

Le Conseil de Ligue décide, à titre expérimental jusqu'en fin de saison 26/27 sur toutes les compétitions de la LAuRA Foot :

- d'instaurer dès les matches retour ou de 2<sup>ème</sup> phase de la présente saison, et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en « Futsal »), le dispositif de Pauses d'Apaisement (ou Temps morts), selon le protocole qui restera annexé à la présente décision
- de mettre en place, dès la saison 26/27, le dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors « Futsal »), selon des modalités qui seront précisées d'ici la fin de saison.

## POINT SUR LES LICENCIÉS ET HOMMAGE AUX « PETITS CLUBS »

Le District de la Loire compte 155 clubs affiliés. Autant de clubs différents, allant de quelques dizaines de joueurs jusqu'à 672 pour l'Es. Veauche. A noter que le District compte 11 clubs de moins que l'an passé.

### LE TOP 15 DES CLUBS EN NOMBRE DE LICENCIÉS

1. Veauche (672) – 2. As. St Etienne (652) – 3. Andrézieux Bouthéon (636) – 4. Saint Chamond (632)
5. Sorbiers La Talaudière (627) – 6. St Paul en Jarez (596) – 7. Firminy (581)
8. St Just St Rambert (551) – 9. Fc. St Etienne (501) – 10. Roannais Foot 42 (497) – 11. Abh (489)
12. Ecotay Moingt (479) – 13. L'Étrat La Tour (478) – 14. St Galmier Chamboeuf (476) – 15. Villars (454)

Les championnats de la Loire Seniors masculins réunissent 209 équipes, réparties en 5 divisions, certains clubs alignant deux voire trois équipes. Depuis l'entame de la saison, six forfaits généraux ont été enregistrés. Mais le nombre d'équipes reste stable puisque la saison dernière, elles étaient au nombre de 212.

### LES CLUBS DES CHAMPIONNATS SENIORS AVEC MOINS DE 60 LICENCIÉS

**Division 3 :** La Chaumière (35) - Montagny (40) - Roanne Mayotte (43)  
Noirétable (51) - St Just en Chevalet (56)

**Division 4 :** St Julien la Vêre (28) - Cezay (29) - Régnny (31) – Se. Fourneyron (34) - St Alban les Eaux (36)  
Grand Quartier (Sorbiers) (38) – St Victor sur Rhins (40) - St Symphorien de Lay (59)

**Division 5 :** Les Noés (32) - Nollieux (33) - Urfé (44) - Planfoy (41) - Verrières (51)

Tous ces clubs méritent un grand respect car il n'est pas facile d'exister dans les petits villages ou dans les quartiers. La plupart d'entre eux voient les plus jeunes rejoindre des groupements ou des clubs voisins plus importants. Et pourtant ils résistent et, pour certains, parviennent, malgré leur faible effectif, à présenter plusieurs équipes. St Just en Chevalet et Noirétable ont deux équipes Seniors ; Verrières, Planfoy et St Victor sur Rhins, une équipe Seniors et une en + de 40 ans ; St Symphorien de Lay, une équipe Seniors et une Critérium ; Urfé, une équipe Seniors et une Féminines à 8.



**Chaque club a son histoire, mais celle de l'As. Verrières vaut le détour... Ou comment une bande de jeunes a peut-être sauvé un club menacé de disparaître.**

### COUP DE PROJECTEUR SUR L'AS. VERRIÈRES

Entre Montbrison et St Anthème, en direction du col de la Croix de l'Homme Mort, vous découvrirez, au détour d'un virage, le village de Verrières en Forez (730 habitants). Un village connu pour le Festival d'Art de Rue, « Les Monts de la Balle », qui, depuis 1996, rassemble environ 10 000 visiteurs chaque année.

Parmi les associations du village, il y a un club de foot, l'As. Verrières, fondée en 1982. Une institution locale qui va connaître de grosses difficultés pendant le « covid », avec la suppression de son équipe Seniors. Le club est alors en grand danger !

En 2021, une bande de copains proposent aux dirigeants de réinscrire une équipe Seniors. L'opération sauvetage est en marche. Cinq ans plus tard, nous avons rencontré ces joueurs qui ne se sont pas contentés de relancer une équipe, mais ont aussi pris les responsabilités du club. Un exemple rare de passage de témoins réussi, pour le plus grand bien de tous.

**Nous avons rencontré trois de ces quatre « mousquetaires » qui nous ont raconté en toute décontraction leur belle aventure.**

**Présentation :** Steven DUFFIEUX (président, 28 ans), Alexis CHAUVE (vice-président, 25 ans), Antoine CASERTA (secrétaire, 25 ans), auxquels on doit rajouter Marius DELAYRE (trésorier, 26 ans).

**Antoine :** « En 2021, nous avons proposé à Éric SAHUC, le président de l'époque, d'engager une équipe Seniors, puisque le club n'en avait plus. Nous étions une quinzaine de potes, pour la plupart de Montbrison, et avions envie de nous retrouver ensemble pour jouer au foot, sans nous prendre la tête. Le bureau de l'époque, quelque peu surpris, a donné son accord avec une condition : s'engager à ne pas faire forfait général en cours de saison. »

**Alexis :** « Sportivement, la première saison a été rude. Il faut savoir que sur toute la bande, seulement deux avaient joué au foot ! Pour les autres, c'était une découverte. On était largement dans les clous au niveau des mutations puisque la plupart étaient néophytes. On a pris pas mal de volées. Aucune victoire, un nul, mais un forfait, donc zéro point au classement final. 14 buts inscrits mais 138 encaissés (en 18 matchs). Mais on a respecté le deal d'aller au bout de la saison et ça reste un très bon souvenir. »

**Steven :** « Moi je faisais donc partie du groupe, sans avoir jamais joué au foot. Et dès la première saison, je me fais les croisés ! Et je me reconvertis comme coach. Parallèlement, dès la première saison, on était quelques Seniors à avoir intégré le bureau, afin de démontrer notre envie de s'investir. En 2024, les dirigeants en place désiraient souffler, le bureau a été renouvelé. Nous avons hérité du pouvoir et j'ai succédé à Eric SAHUC comme président. Mais les anciens sont toujours présents (on a une équipe en + de 40 ans) et nous aident régulièrement. »



Seniors Division 5 Poule D										
	Equipe	Pts	JD	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	S.Romain/Puy 2	42	18	13	3	2	0	75	23	52
2	Savigneux Montbrison 3	39	18	13	0	5	0	80	25	55
3	Chambeon/Magn 3	33	18	11	2	3	2	44	21	23
4	Hautes Chaumes 1	32	18	10	2	6	0	52	37	15
5	Cuzieu As 1	32	18	10	2	6	0	52	24	28
6	Usson Ss 2	31	18	10	1	7	0	45	29	16
7	S.Hi.Cuss.Val 1	23	18	7	2	9	0	41	39	2
8	Clepe/Poncins 2	18	18	5	3	10	0	40	41	-1
9	S.Anthème Cs 2	7	18	3	0	13	2	24	90	-66
10	Verrières 1	0	18	0	1	16	1	14	138	-124
11	Astree A.S 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0
	Haut Forez Es 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ecotay Moingt Us 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0

**Antoine :** « On s'entend super bien et on discute beaucoup. C'est quand même une lourde responsabilité. Il a fallu découvrir tout le côté administratif et heureusement que Rodolphe THIVEL, ancien secrétaire, m'a bien aidé et m'apporte toujours ses conseils. La découverte de « Footclubs » et les petits tracas liés à l'utilisation des tablettes te mettent vite dans le bain. »

**Steven :** « Cette saison, nous avons une équipe Seniors (Division 5), une équipe des + de 40 ans et une équipe U7. Un nouveau coach pour les Seniors nous a rejoint, Florent CHABANY, qui assure le coaching des matchs. Pour les entraînements, on se débrouille entre joueurs. Au mois d'août, on s'entraînait les mardis et vendredis, mais bien vite on n'a gardé que le vendredi. On se retrouve régulièrement une petite douzaine et on a la chance d'avoir, depuis trois ans, deux poteaux d'éclairage. Avant, nous étions toujours à la recherche de terrains susceptibles de nous accueillir. »

**Antoine :** « La municipalité nous aide suivant ses moyens. Elle assure la tonte du terrain et Alexis s'occupe du traçage. C'est devenu un expert ! Du côté dirigeants, une des priorités était de rénover notre local. Tous les bénévoles se sont retroussés les manches (électricité, peinture, rangement), et aujourd'hui, on bénéficie de beaux locaux agréables et fonctionnels. »

**Alexis :** « Cela fait cinq ans qu'on est en D5. La saison dernière a été la meilleure. Malgré un début catastrophique, on a été irrésistibles au printemps. On a pris beaucoup de plaisir et on a fini 4<sup>ème</sup>, ratant la montée d'un rien. Cette année, c'est un peu plus difficile, avec beaucoup de blessés. Mais on ne désespère pas, l'ambition reste de monter, bientôt, en Division 4. »

**Steven :** « Les résultats sportifs sont une chose, mais le plus important est de garder une bonne ambiance. Géographiquement, on est un peu isolé, mais l'idée est vraiment de garder le club en vie. On n'a jamais évoqué de fusion avec d'autres clubs : c'est souvent compliqué et on ne veut surtout pas perdre notre âme. »

**Antoine :** « Au niveau des manifestations, on organise des concours de belote et de pétanque et, en fin de saison, on va proposer un tournoi adultes. On avait proposé une soirée dansante en novembre, mais c'est tombé à la même date que le match de coupe, ASSE-Ecotay Moingt. Inutile de préciser qu'on a dû l'annuler car toute la région était à Geoffroy-Guichard (et nous aussi !). »



**Steven :** « Il faut qu'on se fasse mieux connaître de la population. Le stade est loin du bourg et les gens ont du mal à venir nous voir. Pour cela, on a accepté avec enthousiasme l'organisation du repas de la fête patronale du 15 août. Histoire de montrer notre désir de nous impliquer dans la vie associative du village. »

**Alexis :** « En conclusion, on est très heureux de jouer à Verrières, mais l'effectif reste tout de même léger. Donc, si quelques jeunes (sympas !) du Montbrisonnais veulent nous rejoindre, ils sont les bienvenus. A Verrières, on joue vraiment pour le plaisir ! »

## LES ÉQUIPES ACTUELLES



**Afin nous raconter les débuts de l'As. Verrières, nous avons joint deux anciens du club, Armand BAROU, 20 ans de présence dont 4 ans en tant que président, et Claude BRUNEL, dirigeant historique.**

### PETIT HISTORIQUE DE L'AS. VERRIÈRES

« Le club a été créé en 1982, avec Roger FAURE comme président, Julien TAILLANDIER, trésorier, et Daniel ROCHIGNEUX, secrétaire. Le plus difficile a été de trouver un pré plat dans cette commune de moyenne montagne. Une parcelle boisée communale sera déforestée, puis dessouchée, pour laisser place au terrain. Les premiers vestiaires étaient des « algécos », avant que les bénévoles ne construisent des vestiaires en dur.

Le terrain, dans sa configuration actuelle, a été inauguré en 1984, en présence de Johnny REP. En raison d'un vent violent, le feu d'artifice devant clôturer la fête ne put être tiré, mais la journée s'est tout de même terminée dans la joie, avec un grand bal donné à la Salle des Fêtes.

Durant les années 90 et 2000, l'As. Verrières avait deux équipes Seniors, une équipe Critérium et plusieurs équipes de jeunes. La meilleure saison du club reste celle de 1996, avec le titre en Division 2 et la montée en D1, plus haut niveau jamais atteint. Dans un club où le bénévolat colle à l'ADN, on se doit de signaler les dirigeants historiques (outre Armand BAROU et Claude BRUNEL) : les familles TAILLANDIER et ROCHIGNEUX, Marcel LIBERCIER, Joël COMBE, Marcel FAVIER, et bien d'autres, à l'image de Roger FAURE, resté longtemps dirigeant, après son long mandat de président.



### A NOTER SUR VOS AGENDAS :

CONCOURS DE PÉTANQUE LE 11 avril

TOURNOI DE FOOT (à 8) LE 12 juin

Renseignements au : 06.40.42.54.54



# BULLETIN D'INFORMATION

# RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES  
MÉDAILLES**  
Lots pour Tournai : [www.france-kermesse.com](http://www.france-kermesse.com)

Vente en ligne

**FOREZ  
BAZAR  
PONS  
DISTRIBUTION**

R.D. 1089  
42130 STE AGATHE  
LA BOUTERESSE

[www.france-medailles.com](http://www.france-medailles.com)

**INTERSPORT**  
Le sport, la plus belle des rencontres

**B**  
**BAYLE**  
Boucher - Charcutier  
Traiteur - Pâtissier

**SOUCHON**  
Boissons  
Services  
1922

**CA**  
LOIRE HAUTE-LOIRE

**HG**  
Hôtel du Golf  
Saint-Étienne

france  
**bleu**  
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés  
stabilisés et synthétiques

**technigazon**  
Téléphone : 07 72 18 95 13  
Email : [rhonAlpes@technigazon.fr](mailto:rhonAlpes@technigazon.fr)

**PicArdi**  
Broderie Textile

Philippe PLAINARD  
Gérant  
06 76 95 29 90  
[philippe@pic-ardi.com](mailto:philippe@pic-ardi.com)

1329 Rue Louise Michel - B.I.R. 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES  
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - [www.pic-ardi.com](http://www.pic-ardi.com)  
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intra - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

*La Paix*  
RESTAURANT

brûlée  
**Pasquier**

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

**E.LECLERC**  
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Étrat  
SAINT PRIEST EN JAREZ

**JCKB**  
INTERNATIONAL

**MAJUSCULE** alpha bureau  
AU BUREAU *à la maison*  
[www.pgdis.com](http://www.pgdis.com)

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - [polyo@pgdis.com](mailto:polyo@pgdis.com)

**S** AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

<b>District 4 / Unique</b>	<b>Poule E</b>	<b>7</b>
----------------------------	----------------	----------

**Dimanche 05/04/2026 15H**

53808086 51610.2	St Etienne O. 1- Astree A.S 1		Stade Roger Rocher N° 2 à ST ETIENNE
Arbitre centre			
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
Délégué principal	RIBIER Michel	2599860911	12 km

<b>Championnat Critérium Cd2 / Unique</b>	<b>Poule B</b>	<b>15</b>
---	----------------	-----------

**Samedi 04/04/2026 15H**

53998538 54991.2	Seauve Sp. 5- Polonia P'Tit Bouch 5		Stade Municipal à LA SEAUVE SUR SEMENE
Arbitre centre	BOUIMA Abdelkader	2520251533	38 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

<b>Championnat Critérium Cd3 / Unique</b>	<b>Poule A</b>	<b>17</b>
---	----------------	-----------

**Samedi 04/04/2026 15H30**

53991654 54773.2	Astree A.S 5- C.S. St Bonnet Le Co 5		Stade Yves Laurent à MONTVERDUN
Arbitre centre	BENMESSAOUD Mustapha	2599861602	54 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
53991655 54774.2	Lignon Couzan 5- Fc Bords De Loire 5		Stade Louis Gauchon à BOEN
Arbitre centre	DALLET Maxime	2548624296	66 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

<b>Championnat Critérium Cd3 / Unique</b>	<b>Poule C</b>	<b>18</b>
---	----------------	-----------

**Samedi 04/04/2026 14H**

54002937 55423.2	Esp. Croix De L'Orme 6- Jonzieuxstromain 5		Complexe Sportif De Caintin 2 à LA RICAMARIE
Arbitre centre	GRESS Thierry	2598617826	4 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

<b>Coupe L'Amitié Critérium / Coupe</b>	<b>Unique</b>	<b>161</b>
---	---------------	------------

**Samedi 04/04/2026 15H30**

55566760 69932.1	(CD2) O.C. Ondaine 5- A.S. St Just St Ramb 5 (CD3)		Complexe Sportif Dorian 1 à FRAISSES
Arbitre centre	FERRAND Jerome	2547293289	14 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
55566761 69933.1	(CD2) Esp. Croix De L'Orme- Am.Laiq. Fayol Gaffa 5 (CD1)		Complexe Sportif De Caintin 1 à LA RICAMARIE
Arbitre centre	BENSAFI Ali	2599865034	7 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
55566762 69934.1	(CD1) A.S. Algerienne 5- U.S. Gymnique La Fou 5 (CD1)		Stade De Gaffard à LE CHAMBON FEUGEROLLES
Arbitre centre	BEN KHALIFA Mahjoub	2520240458	8 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
55566763 69935.1	(CD3) S.Ferreol As 5- St E.Cote Chaude 5 (CD1)		Complexe Sportif Communautaire 1 à ST FERREOL D AUROURE
Arbitre centre	BELAIDI Sophian	2519418832	49 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

<b>Féminines Seniors À 8 D1 / Unique</b>	<b>Unique</b>	<b>173</b>
--	---------------	------------

**Vendredi 03/04/2026 20H**

<b>Féminines Seniors À 8 D1 / Unique</b>	<b>Unique</b>	<b>173</b>
--	---------------	------------

**Vendredi 03/04/2026 20H**

54476052 57866.2 Astree A.S 1- F.C. St Paul En Jare 1 Stade Michel Jacquet à S.ETIEN.LE  
Arbitre centre GAY Renaud 2544405645 7 km MOLARD

**Samedi 04/04/2026 15H**

54476757 57942.2 St Antheme C.S. 1- Psm Foot 1 Stade De Rambaud 1 à ST  
Arbitre centre WAFACK Hubert 2546442970 54 km ANTHEME

**Samedi 04/04/2026 19H30**

54474870 57690.2 Us Ecotay Moingt 1- A.S. St Just St Ramb 1 Stade De Montplaisir à  
Arbitre centre AHMED Bachirdine 2548332580 68 km MONTBRISON

**Dimanche 05/04/2026 10H**

54476758 57943.2 Montagnes Du Matin 1- Pouilly Les Nonains 1 Stade Municipal à CHAMBOST  
Arbitre centre DRAME Moussa 2529400995 45 km LONGESSAIGNE

**Dimanche 05/04/2026 13H**

54476616 57914.2 Avenir Cote 1- St Romain Les Atheux 1 Stade Municipal 1 à ST HAON LE  
Arbitre centre ABDELKRIM Mohamed 2546592627 20 km VIEUX

**Dimanche 05/04/2026 14H**

54476759 57944.2 Grand Croix 1- Lignon Couzan 1 Stade Du Dorlay 1 à LORETTE  
Arbitre centre DUPEUBLE Michel 2538648757 80 km

<b>Féminines Seniors À 8 D2 / Unique</b>	<b>Unique</b>	<b>174</b>
--	---------------	------------

**Vendredi 03/04/2026 20H**

54442166 56835.2 Afpc 1- Loire Sornin 1 Stade Municipal à GRAMMOND  
Arbitre centre BETTA Tarek 2547875577 37 km

**Samedi 04/04/2026 14H**

54442163 56832.2 Roanne Portugais 1- St Martin La Sauvete 1 Stade Fontalon 2 à ROANNE  
Arbitre centre MIRABEL Alexis 2588630702 3 km

54442164 56833.2 Goal Foot 1- E.S. De Veauche 1 Stade Municipal à NEULISE  
Arbitre centre SARDIN Gerald 2520527338 26 km

**Samedi 04/04/2026 15H**

54442165 56834.2 Ent.S. Haut Forez 1- Gf Monts Et Plaine 1 Stade Le Gachet à BOISSET ST  
Arbitre centre MESSILI Youcef 2518692144 36 km PRIEST

54442167 56836.2 Urfe 1- S.Hi.Cuss.Val 1 Stade Municipal à JURE  
Arbitre centre YIGITER Hacimehmet 2538657985 64 km

<b>Féminines Seniors À 8 D3 / Unique</b>	<b>D3 Nord</b>	<b>175</b>
--	----------------	------------

**Mardi 31/03/2026 20H**

54667388 59430.2 Perreux Fc 1- U.S. Bussieres 1 Stade Les Vavres à PERREUX  
Arbitre centre

**Vendredi 03/04/2026 20H**

54667337 59404.2 Nord Roannais 1- Forez Roannais 1 Complexe Sportif Louis Fournier à  
Arbitre centre SAIL LES BAINS

54667503 59485.2 O.C. Ondaine 2- Us Monts Du Forez 1 Stade Paul Buffard à UNIEUX  
Arbitre centre

54667633 59541.2 Cordelle 1- Le Coteau 1 Stade Marcel Garret à CORDELLE  
Arbitre centre

**Vendredi 03/04/2026 21H**

54667632 59540.2 Villers 1- O. Est Roannais 1 Stade Marcel Raoult à VILLERS  
Arbitre centre

**Samedi 04/04/2026 18H30**

<b>Féminines Seniors À 8 D3 / Unique</b>	<b>D3 Nord</b>	<b>175</b>
--	----------------	------------

**Samedi 04/04/2026 18H30**

54667065 59356.2 Arbitre centre	Commelle 1- Parigny Saint Cyr 1	Complexe Sportif 1 à COMMELLE VERNAY
------------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------

**Samedi 04/04/2026 Apres-Midi P6**

54667561 59517.2 Arbitre centre	Non affecté - Ouches Fc 1	
------------------------------------	---------------------------	--

<b>Féminines Seniors À 8 D3 / Unique</b>	<b>D3 Sud</b>	<b>176</b>
--	---------------	------------

**Vendredi 03/04/2026 20H30**

54666342 59135.2 Arbitre centre	Chateauneuf 1- St Etienne U.C. Terr 1	Stade La Limaillière à CHATEAUNEUF
------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------

**Samedi 04/04/2026 14H**

54667733 59591.2 Arbitre centre	C.S. St Bonnet Le Co 1- Odf 1	Stade Aux Bauches à ST BONNET LE COURREAU
------------------------------------	-------------------------------	---

**Samedi 04/04/2026 17H**

54666341 59134.2 Arbitre centre	Ent.S. St Christo Ma 1- S.F.L 1	Stade De La Côte 1 à ST CHRISTO EN JAREZ
------------------------------------	---------------------------------	--

**Samedi 04/04/2026 Apres-Midi P6**

54667684 59566.2 Arbitre centre	Non affecté - O. Du Montcel 1	
------------------------------------	-------------------------------	--

**Dimanche 05/04/2026 13H**

54667734 59592.2 Arbitre centre	A.S. Portugais Loire 1- O.C. Ondaine 1 CIZERON Christophe 2548630281 5 km	Parc Des Sports Méons F1 à ST ETIENNE
------------------------------------	--	---------------------------------------

<b>U18 D2 / Unique</b>	<b>Poule A</b>	<b>21</b>
------------------------	----------------	-----------

**Mercredi 01/04/2026 19H30**

53904515 53833.2 Arbitre centre Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2	St Charles Vg 21- F.C. St Etienne 21 SAHTOUT Sedki 2546478394 6 km	Parc Des Sports Étivallière E2 à ST ETIENNE
--	---	---

<b>U15 D3 / 2</b>	<b>Poule B</b>	<b>76</b>
-------------------	----------------	-----------

**Mercredi 01/04/2026 17H30**

55183639 67148.2 Arbitre centre Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2 Observateur principal	Sous Ecoles Laiq. St 1- St E.Montreyna 1 MATTEI Rafael 2547758968 27 km BEN ROMDHANE Mohai Dine 2528707077 2 km	Stade Camille De Rochetaille 1 à ST PRIEST EN JAREZ
---	---	---

<b>U14 D1 / Unique</b>	<b>Unique</b>	<b>41</b>
------------------------	---------------	-----------

**Samedi 04/04/2026 10H**

54609202 59009.2 Arbitre centre Arbitre assistant 1 Arbitre assistant 2	F.C. Roche St Genest 21- S.C.F 21 DESPLA Tom 2548459429 25 km	Stade Grangeneuve à ROCHE LA MOLIÈRE
--	--	--------------------------------------

<b>Féminines U13 / Phase 2</b>	<b>Poule D2</b>	<b>94</b>
--------------------------------	-----------------	-----------

**Samedi 04/04/2026 13H**

55420242 67608.1	E.S. De Veauche 1- St Denis De Cabanne 1	Stade Irénée Laurent 1 à VEAUICHE
------------------	--	-----------------------------------

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule B</b>	<b>72</b>
----------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 03/04/2026 20H30**

54758426 60732.2	F.C. St Etienne 10- Se.Asptt 10	
------------------	---------------------------------	--

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule B</b>	<b>72</b>
----------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 03/04/2026 20H30**

54758427	60733.2	Precieux Co 10- S.F.L 10	
54758428	60734.2	E.S. De Veauche 11- Cote Durieux 10	
54758429	60735.2	U.S. Villars 11- F.C. Independant St 10	
54758430	60736.2	S.T.F 10- Fc Bords De Loire 10	
54758431	60737.2	S.C. Sury Le Comtal 10- Us Ecotay Moingt 10	

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule C</b>	<b>70</b>
----------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 03/04/2026 20H30**

54758558	60798.2	C.S. St Bonnet Le Co 10- Fc Val D'Aix 10	
54758559	60799.2	Ent.S. Haut Forez 10- F.C. Bois Noirs 10	
54758560	60800.2	As Forez Roannais 10- A.S. Verrieres 10	Stade Sugny à NERVIEUX
54758561	60801.2	Lignon Fc 10- As Forez Roannais 11	
54758562	60802.2	Fc 2m 10- Chambeon/Magn 10	
54758563	60803.2	Ent.S. St Christo Ma 12- U.S. Feurs 10	

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule D</b>	<b>71</b>
----------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 03/04/2026 20H**

54759189	60931.2	O. Du Montcel 10- S.Hi.Cuss.Val 10	
----------	---------	------------------------------------	--

**Vendredi 03/04/2026 20H30**

54759188	60930.2	Ent.S. St Jean Bonne 10- Schamond E.S. 10	
54759190	60932.2	Andrezieux-Boutheon 11 - A.S. Portugais Loire 10	
54759191	60933.2	St E.Montreyna 10- C.S. Traminots 10	
54759192	60934.2	S.Victor/Loir 10- F.C. St Paul En Jare 10	
54759193	60935.2	O.C. Ondaine 11- U.S. Villars 10	

<b>40 Ans À 7 / Phase Unique</b>	<b>Poule E</b>	<b>74</b>
----------------------------------	----------------	-----------

**Vendredi 03/04/2026 20H30**

54765877	61208.2	Chateauneuf 10- Marthes Cs 10	
54765879	61210.2	A.S. St Genest Malif 10- A.S. Jonzieux 10	Stade Municipal à ST PAL DE MONS
54765880	61211.2	O.C. Ondaine 10- A.S. St Genest Malif 11	
54765881	61212.2	Haut Pilat Interfoot 10- As Faure 10	Stade Jeannot Brunon à ST JUST MALMONT
54765944	61249.2	F.C. St Joseph St Ma 10- F.C. St Joseph St Ma 11	
54765945	61250.2	Dervaux Chamb 10- Planfoy Fc 10	Stade De La Pouratte à LE CHAMBON FEUGEROLLES

<b>Coupe De La Loire Seniors / Coupe</b>	<b>Unique</b>	<b>163</b>
--	---------------	------------

**Samedi 04/04/2026 14H30**

55504283	69887.1	(SE D3) Montagnes Du - A.S. St Etienne Sud 1 (SE Matin 1 D4)	Stade Louis Martin1 à PANISSIERES
Arbitre centre		BENBELAID Sabry	2558638464 69 km
Arbitre assistant 1		TAGAND Fabrice	2558630038 58 km
Arbitre assistant 2		LEKHAL Amin	2543675602 65 km
55504284	69888.1	(SE D3) A. Feu Vert 1- E.S. De Veauche 1 (SE D1)	Stade Joseph Vallat à ST CHAMOND
Arbitre centre		SALAMONE Thomas	2544314389 14 km
Arbitre assistant 1		DAOUDI Hamid	2529413564 7 km
Arbitre assistant 2		ABBAS Djelloul	2511128756 55 km
55504286	69890.1	(SE D3) O.C. Ondaine 1- Chavanay 1 (S REG1)	Complexe Sportif Dorian 1 à FRAISSES
Arbitre centre		BENCHADI Mehdi	2546608782 22 km
Arbitre assistant 1		KHODJA Kamal	2538669191 15 km
Arbitre assistant 2		BOUIMA Abdelkader	2520251533 24 km

<b>Coupe De La Loire Seniors / Coupe</b>	<b>Unique</b>	<b>163</b>
--	---------------	------------

**Samedi 04/04/2026 14H30**

55504287	69891.1	(SE D2) Rive De Gier 1- Andrezieux-Boutheon 2 (S REG2)	Complexe Sportif Bernard Mayol 2 à RIVE DE GIER
Arbitre centre	FIDEI Michael	2568616987	26 km
Arbitre assistant 1	KOCAOZ Lokman	2545779700	26 km
Arbitre assistant 2	MORAIS DIAS Miguel	2518696885	32 km
55504289	69893.1	(SE D1) F.C. Independant - F.C. St Paul En Jare 1 (S St 1 REG2)	Stade Émile Pirolo 1 à ST ROMAIN LE PUY
Arbitre centre	LOISY Sylvain	2520435629	81 km
Arbitre assistant 1	BOUCHET David	2578631026	23 km
Arbitre assistant 2	BENLHASSEN Mehdi	2545517464	70 km
55504290	69894.1	(S REG2) Roannais Foot 42- Fco Firminy Inser 1 (S 1 REG1)	Stade Henry Malleval Honneur à ROANNE
Arbitre centre	BOUAZIZ Abdelghani	2543042705	98 km
<b>Indispo</b> Arbitre assistant 1	MEHENTAL Kamel	2543962881	90 km
Arbitre assistant 2	CETIN Aytekin	2519413197	2 km

**Samedi 04/04/2026 15H30**

55504288	69892.1	(S REG3) S.T.F 1- St E.Cote Chaude 1 (S REG3)	Stade Marcel Thinet à LA TALAUDIÈRE
Arbitre centre	BENADA Abdelghani	2543290988	22 km
Arbitre assistant 1	GHENNAM Yazid	2568617909	9 km
Arbitre assistant 2	SAFAK Isa	2545471826	86 km

**Samedi 04/04/2026 16H**

55504285	69889.1	(SE D1) J.S. Cellieu 1- L'Etrat Sp. 1 (S REG2)	Stade Des Roches à CELLIEU
Arbitre centre	TOURNEUX Jerome	2518672329	32 km
Arbitre assistant 1	BERTRAND Gregory	2529408450	8 km
Arbitre assistant 2	MADI BACAR Dhoul Kemal	2546611846	21 km

<b>Coupe Valeyre-Leger / Coupe</b>	<b>Poule A</b>	<b>164</b>
------------------------------------	----------------	------------

**Samedi 04/04/2026 19H**

55593908	69971.1	(SE D3) Chateaufort 2- L'Etrat Sp. 2 (SE D1)	Stade La Limailière à CHATEAUNEUF
Arbitre centre	DINIS Claude	2599862643	38 km
Arbitre assistant 1	FRANCE Jean	2547429304	63 km
Arbitre assistant 2	SAHTOUT Tarek	2543504101	31 km

<b>Coupe Diversifié / Coupe</b>	<b>Unique</b>	<b>162</b>
---------------------------------	---------------	------------

**Samedi 04/04/2026 15H30**

55566776	69944.1	(CD3) A.S. Portugais Loire 5- Chambeon/Magn 5 (CD2)	Stade Chambonnet N° 1 à ST ETIENNE
Arbitre centre			
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
55566777	69945.1	(CD2) Us Ecotay Moingt 5- O. Du Montcel 5 (CD3)	Stade Dupuy Drouot à ECOTAY L OLME
Arbitre centre	MICOL Ghislain	2598626488	63 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
55566778	69946.1	(CD2) F.C. Independant St - O. De Terrenoire 5 (CD2) 5	Stade Émile Pirolo 1 à ST ROMAIN LE PUY
Arbitre centre	ALLAILOU Boucif	2599864802	40 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
55566779	69947.1	(CD2) Se.Asptt 5- A.S. Algerienne 6 (CD2)	Stade Tadek Laurentz Étivallière à ST ETIENNE
Arbitre centre	TCHOUANTE Charles	2543883716	24 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

<b>Coupe De La Loire U15 / Coupe</b>	<b>Poule A</b>	<b>166</b>
--------------------------------------	----------------	------------

<b>Coupe De La Loire U15 / Coupe</b>	<b>Poule A</b>	<b>166</b>
--------------------------------------	----------------	------------

**Dimanche 05/04/2026 10H**

55581566 69965.1	(U15 D2) F.C. St Etienne 1- Roannais Foot 42 1 (U15 R1A)	Stade Chambonnet N° 1 à ST ETIENNE
Arbitre centre	BURNER Ewan	2546829272 79 km
Arbitre assistant 1	MASSACRIER Clement	2547741905 47 km
Arbitre assistant 2	AMCHACHTI Elies	2546508975 22 km
Arbitre remplaçant		
Délégué principal	GADEYNE Patrick	2518677705 12 km
Observateur principal	OUNOUGHFI Mourad	2599862745 12 km



# BULLETIN D'INFORMATION

## DÉLÉGATION DU ROANNAIS

# RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES  
MÉDAILLES**  
Lots pour Tounoi : [www.france-kermesse.com](http://www.france-kermesse.com)

Vente en ligne

**FOREZ  
DISTRIBUTION**  
R.D. 1089  
42130 STE AGATHE  
LA BOUTERESSE  
[www.france-medailles.com](http://www.france-medailles.com)

**INTERSPORT**  
Le sport, la plus belle des rencontres

**BAYLE**  
Boucher - Charcutier  
Traiteur - Pâtissier

**SOUCHON**  
Boissons  
Services  
1923

**CA**  
LOIRE HAUTE-LOIRE

**HG**  
Hôtel du Golf  
Saint-Étienne

**france  
bleu**  
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés  
stabilisés et synthétiques

**technigazon**  
Téléphone : 07 72 18 95 13  
Email : [rhonealpes@technigazon.fr](mailto:rhonealpes@technigazon.fr)

**PicArdi**  
Broderie Textile

Philippe PLAINARD  
Gérant  
06 76 95 29 90  
[philippe@pic-ardi.com](mailto:philippe@pic-ardi.com)

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vilette - 42153 RIORGES  
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - [www.pic-ardi.com](http://www.pic-ardi.com)  
Siret : 449 825 009 060 31 - TVA Intra : FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

**La Paix**  
RESTAURANT

**Pasquier**  
brioche

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

**E. LECLERC**  
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Etrat  
SAINT PRIEST EN JAREZ

**JCKB**  
INTERNATIONAL

**MAJUSCULE** alpha bureau  
AU BUREAU *la maison*  
[www.pgdis.com](http://www.pgdis.com)

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - [poyno@pgdis.com](mailto:poyno@pgdis.com)

**AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT**

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

District 3 R / Unique		Poule A			1
54034761	80060.1	05/04/26 15H	Bellegarde Sp 1	- Cremeaux 1	Stade De La Gare 1 à BELLEGARDE EN FOREZ
	Arbitre centre	BEN KHALIFA Mahjoub	2520240458	31 km	
	Arbitre assistant 1				
	Arbitre assistant 2				
	Observateur principal	JRAD Meyer	2545886583	93 km	
54034768	80007.2	05/04/26 15H	Parigny Saint Cyr 1	- Nord Roannais 1	Stade Conte Alban De Brosse à PARIGNY
	Arbitre centre	PATOUX Steve	1686013390	8 km	
	Arbitre assistant 1				
	Arbitre assistant 2				
	Observateur principal	FAURE Jean Noel	2599863362	59 km	
District 3 R / Unique		Poule B			2
54038683	80773.1	04/04/26 15H	O. Est Roannais 1	- Noiretable 1	Stade Municipal à PRADINES
	Arbitre centre	PATOUX Steve	1686013390	1 km	
54038691	80746.2	06/04/26 15H	Commelle 1	- Montagnes Du Matin 1	Complexe Sportif 1 à COMMELLE VERNAY
	Arbitre centre	ALLOUIS Steve	838413893	10 km	
	Arbitre assistant 1				
	Arbitre assistant 2				
54038692	80747.2	06/04/26 15H	Chaussetterre 1	- O. Est Roannais 1	Stade Les Bataillouses à LES SALLES
	Arbitre centre	ABBACI Mohamed	2538633111	68 km	
	Arbitre assistant 1				
	Arbitre assistant 2				
	Observateur principal	FAURE Jean Noel	2599863362	59 km	
District 4 R / Unique		Poule B			3
54035774	80383.1	05/04/26 15H	Bussieres 2	- Nord Roannais 2	Stade Jean Giraud 1 à BUSSIERES
	Arbitre centre	BOYER Stephane	2520353036	44 km	
54101410	81080.1	05/04/26 15H	Villers 1	- St Alban Les Eaux 1	Stade Marcel Raoult à VILLERS
	Arbitre centre	PARANDON Alban	2588624221	26 km	
District 4 R / Unique		Poule C			4
54039213	80877.2	05/04/26 15H	Loire Sornin 3	- Regny Fc 1	Stade Municipal 1 à ST NIZIER SOUS CHARLIEU
	Arbitre centre	DUCROT Remi	560915983	32 km	
District 5 R / Unique		Poule A			6
54036238	80511.2	05/04/26 13H	Parigny Saint Cyr 2	- Fc Roanne 2	Stade Conte Alban De Brosse à PARIGNY
	Arbitre centre	LORENTE Jean Luc	538203780	65 km	
54036243	80516.2	06/04/26 13H	Chaussetterre 2	- Goal Foot 3	Stade Les Bataillouses à LES SALLES
54100938	81024.1	04/04/26 15H30	Goal Foot 3	- Coutouvre 2	Stade Municipal à ST JUST LA PENDUE
	Arbitre centre	BUSALLI Cedric	2568615522	84 km	
54101345	81066.1	05/04/26 15H	Cordelle 2	- Pouilly Les Nonains 2	Stade Marcel Garret à CORDELLE
	Arbitre centre	MATOUSSI Youssef	2599864695	15 km	
Championnat Critérium R / Unique		Poule A			12
54566372	81741.1	04/04/26 14H30	Roanne Arct 5	- Fc Val D'Aix 5	Stade Municipal 1 à ST LEGER SUR ROANNE
	Arbitre centre	MIRABEL Alexis	2588630702	10 km	
54566395	81704.2	03/04/26 21H	Le Coteau 5	- Sud Foot 71 5	Stade Des Etines à LE COTEAU
	Arbitre centre	BOUNAB Halim	2546389818	5 km	

Championnat Critérium R / Unique			Poule A		12
54566401	81710.2	03/04/26 21H	Commelle 5	- Fc Roanne 5	Complexe Sportif 2 à COMMELLE VERNAY
Arbitre centre	DEMIREL Muhamet		2528720447	10 km	
Championnat Critérium R / Unique			Poule C		13
54622317	82152.1	03/04/26 20H30	Cours 5	- Avenir Cote 6	Complexe Sportif Paul Vallier à COURS
Arbitre centre	ABBACI Mohamed		2538633111	14 km	
54622367	82142.2	03/04/26 21H	Mably Sport S.F 5	- U.S. Briennon 5	Stade Centre Paul Desroches à MABLY
Arbitre centre	ALLOUIS Steve		838413893	4 km	
54623822	82193.1	03/04/26 21H	Perreux Fc 5	- St Nizier S.Charlieu 5	Stade Les Vavres à PERREUX
Arbitre centre	BOUSTANI Nabil		2519413189	12 km	
Championnat Critérium R / Unique			Poule B		14
54621926	82055.2	03/04/26 21H	Goal Foot 5	- Filerin 5	Stade Municipal à NEULISE
Arbitre centre	BENLHASSEN Mehdi		2545517464	20 km	
54624002	82221.1	04/04/26 15H	Villerest Us 5	- Essor 5	Stade Rondard à VILLEREST
Arbitre centre	TACHON Mickael		2511138210	25 km	
54624003	82203.2	04/04/26 15H	St Andre D Apchon 5	- Avenir Cote 5	Stade Municipal 1 à ST ANDRE D APCHON
Arbitre centre	OULD BOUKHITINE Lyece		2538644800	16 km	
U18 D2 R / Unique			Poule B		15
54535187	81549.2	04/04/26 15H30	Avenir Cote 21	- Forez Roannais 21	Stade De La Rivière à RENAISSON
Arbitre centre	ACAR Eray		2545124296	13 km	
Observateur principal					
U18 D4 R / 2			Poule B		58
55184527	83196.1	04/04/26 15H30	Ent.Champ. Astree 22	- Avenir Cote 22	Stade André Peuvergne à CHAMPDIEU
Arbitre centre	POYET Hugo		2547059779	73 km	
Coupe Intersport D3 - D4 / Unique			Poule Unique		9
55546589	83822.1	04/04/26 14H30	(SE D3) Ouches Fc 1	- Goal Foot 2 (SE D3)	Stade Municipal à OUCHES
Arbitre centre	MAUSSIÉ Arnaud		2545506253	18 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
Coupe Intersport U18 / Unique			Poule Unique		28
55443542	83770.1	04/04/26 14H30	(U18 D3) Val D Aix 21	- Loire Sornin 21 (U18 D2)	Stade Georges Boudou à VEZELIN SUR LOIRE
Arbitre centre	MATHIEU Evan		2546324067	33 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
Observateur principal	BELLAKHDAR Selim		2545985196	21 km	
55443544	83772.1	04/04/26 14H30	(U18 D1) Commelle 21	- Le Coteau 21 (U18 D2)	Complexe Sportif 1 à COMMELLE VERNAY
Arbitre centre	BEN MOSBAH Hani		2546001137	14 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
Observateur principal	YIGITER Huseyin		2598618857	4 km	
55443550	83778.1	04/04/26 14H30	(U18 D2) Nord Roannais 21	- Riorges F.C. 21 (U18 D2)	Stade Municipal à LA PACAUDIERE
Arbitre centre	CANTEGREL Ugo		2546365831	22 km	
Arbitre assistant 1					
Arbitre assistant 2					
Observateur principal	DEMIREL Muhamet		2528720447	25 km	

<b>Coupe Intersport U18 / Unique</b>		<b>Poule Unique</b>		<b>28</b>
55443554	83782.1 04/04/26 14H30	(U18 D2) Bois Noirs 21 - Goal Foot 21 (U18 D2)	Stade Du Verdille 1 à ST JUST EN CHEVALET	
Arbitre centre	CARMINOT Sullivan	2546338247	28 km	
Arbitre assistant 1				
Arbitre assistant 2				
Observateur principal	FOREST Jean Louis	2599860391	15 km	
<b>Coupe Intersport U15 / Unique</b>		<b>Poule Unique</b>		<b>29</b>
55443922	83794.1 04/04/26 14H30	(U15 D3) Riorges F.C. - Forez Roannais 1 (U15 D2)	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES	
Arbitre centre	CHAPUIS Maxime	2547502524	18 km	
Arbitre assistant 1				
Arbitre assistant 2				
Observateur principal	LIGOUT Jean Claude	2599860091	2 km	
55443924	83796.1 04/04/26 14H30	(U15 D3) Us Filerin 1 - Le Coteau 1 (U15 D2)	Stade Municipal 1 à ST GERMAIN LESPINASSE	
Arbitre centre	LEVASSEUR Nathan	2547561392	27 km	
Arbitre assistant 1				
Arbitre assistant 2				
Observateur principal	GAUDARD Laurent	2599861621	8 km	
55443930	83802.1 04/04/26 15H30	(U15 D3) Rhins Trambouze F. 1 - Loire Sornin 1 (U15 D1)	Stade Louis Chatelus 1 à THIZY LES BOURGS	
Arbitre centre	BENLHASSEN Wassim	9602376231	22 km	
Arbitre assistant 1				
Arbitre assistant 2				
Observateur principal	MATOUSSI Mehdi	2518685186	23 km	
55443933	83805.1 04/04/26 10H	(U15 D2) Goal Foot 1 - Bois Noirs Durole 1 (U15 D3)	Stade Municipal à ST JUST LA PENDUE	
Arbitre centre	COLLANGES Antoine	2547428946	58 km	
Arbitre assistant 1				
Arbitre assistant 2				
Observateur principal	SARDIN Gerald	2520527338	31 km	